

**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.**

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES GESTION.**

**Département des Sciences Commerciales**

**Mémoire de fin de Cycle  
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

**Option : Finance et Commerce International**

**Thème**

**Etude de l'expérience de diversification des exportations en  
Indonésie : quels enseignements pour l'Algérie ?**

**Réalisé par :**

**Melle BOUZOURINE Sabrina**

**Melle MAAFA Lidia**

**Encadré par :**

**Melle TOUATI Karima**

**Membre du Jury**

**Melle ALILAT Amel**

**Melle KHELADI Houda**

**Melle TOUATI Karima**

**Promotion 2015-2016**

## *Remerciement*

D'abord, nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir accordé la santé et la volonté pour accomplir ce modeste travail.

Nous tenons à remercier vivement M<sup>elle</sup> TOUATI karima pour son encadrement et son orientation pour la réalisation de ce travail.

Ainsi, nous remercions également toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

# *Dédicace*

*Je dédie ce modeste travail :*

*A mes chers parents, mes sœurs et mes frères.*

*A mes amis(es), à mon binôme.*

***Lidia***

*Je dédie ce modeste travail :*

*A mes chers parents, mes sœurs et mes frères.*

*A mes amis(es), à mon binôme.*

***Sabrina***

## **Sommaire**

**Liste des abréviations**

**Liste des tableaux**

**Liste des figures**

**Introduction générale**

**Chapitre I** : Cadre conceptuel de la diversification et présentation de l'expérience de l'Indonésie

**Section 1** : Notions de base sur la diversification

**Section 2** : Les politiques publiques visant à la diversification des exportations de l'Indonésie, et ses statistiques

**Chapitre II** : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : dispositifs de promotion et Etat des lieux

**Section 1** : Les dispositifs d'aides et de facilitations des exportations hors hydrocarbures en Algérie

**Section 2** : Structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie et les accords régionaux.

**Chapitre III** : Politique de diversification : Etude Comparée entre l'Indonésie et l'Algérie

**Section 1** : Etude de la politique agricole et les principaux indicateurs de développement de l'agriculture

**Section 2** : Etude la politique industrielle et les principaux indicateurs de développement du secteur manufacturier

**Section 3** : L'investissement direct étranger

**Conclusion générale**

**Bibliographie**

**Liste des annexes**

**Tables des matières**

## **Liste des abréviations**

**ALGEX** : Agence Nationale de Promotion de Commerce Extérieur

**ANASE** : Association des Nation de l'Asie du Sud-est

**APEC**: Association pour l'Emploi des Cadres

**ASEAN**: Association des Nations de l'Asie du Sud-est

**BADR**: Banque Agriculture et de Développement Rural

**BDL**: Banque de Développement Local

**BEA**: Banque Extérieur d'Algérie

**BKPM**: Conseil de Coordination des Investissements

**BM**: Banque Mondiale

**CAA** : Compagnie Algérienne d'Assurance

**BNA**: Banque National d'Algérie

**CAAR**: Charlottesville Area Association of realtors

**CAAT**: Compagnie Algérienne des Assurances

**CACI**: Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie

**CAGEX**: Compagnie Algérienne d'Assurance de Garantie des Exportations

**CCR** : Caisse Central de Réassurance

**CNMA** : Centre National de la Mémoire Arménienne

**CPA** : Crédit populaire d'Algérie

**DA** : Dinar Algérien

**DNI** : Director of National Intelligence

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FMI** : Fonds Monétaire International

**FSPE** : Fond Spécial pour la Promotion des Exportations

**GZALE** : Grande Zone de Libre Echange

**HH** : Hors Hydrocarbures

**IDE** : Investissement Direct Etranger

**LF** : Loi de Finance

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique

**OMC** : Organisation Mondial du Commerce

**ONAFEX**: Office National Algérien des Foires et Exposition

**OPEP**: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

**PIB** : Produits Intérieur Brut

**PROMEX** : Gamme de Sèche-cheveux et de Fer à Lissez Professionnelles

**SAFEX**: Société Algérienne des Foires et Expositions

**TAP** : Théâtre et Auditorium de Poitiers

**TVA**: Taxes sur la Valeur Ajoutée

**UE**: Unions Européenne

**UMA**: Union du Maghreb Arabe

**USD** : Dollar

**VF**: Versement Forfaitaire

## Liste des tableaux

**Tableau n° 1.1:** Evolution des exportations de l'Indonésie durant la période 1963-2015, Page 18.

**Tableau n° 1.2:** La part des exportations hors hydrocarbures en Indonésie dans la période 1963-2015, Page 20.

**Tableau n°1. 3:** Les exportations indonésiennes par les régions économiques en 2014, Page 21.

**Tableau n°1.4 :** Les exportations hors hydrocarbures en Indonésie par secteur durant l'année 2015, Page 23.

**Tableau n°1.5 :** Les exportations hors hydrocarbures indonésiennes par produits, Page 25.

**Tableau n°2.6 :** Evolution des exportations algérienne durant la période (1975-2015), Page 36.

**Tableau n°2. 7:** La part des exportations hors hydrocarbures dans l'exportation globales de l'Algérie de 1975 à 2015, Page 37.

**Tableau n°2.8 :** Evolution des exportations hors hydrocarbures en Algérie par groupe d'utilisation durant la période 1975-2015, Page 38.

**Tableau n°2.9 :** Les exportations algériennes par régions économique pour l'année 2015, Page 40.

**Tableau n°2.10 :** les principaux clients de l'Algérie en 2015, Page 41.

**Tableau 3.11 :** Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole pour l'Indonésie et l'Algérie, Page 52.

**Tableau 3.12:** Le tableau suivant présente les moyennes de la part des terres agricoles en pourcentage de territoire algérienne et indonésienne, Page 53.

**Tableau 3.13 :** la population rurale, Page 55.

**Tableau 3.14 :** Exportation de la nourriture, Page 57.

**Tableau n°3.15 :** Les exportations de la haute technologie (% des marchandises exportées), Page 60.

**Tableau n°3.16 :** Les exportations des biens manufacturés (% de des biens manufacturés), Page 61.

**Tableau n°3.17 :** Fabrication, la valeur ajoutée (% de PIB), Page 62.

**Tableau n°3.18 :** Fabrication, la valeur ajoutée (% de la croissance), Page 63.

**Tableau n 3.19 :** Entrée nette des IDE (million USD), Page 64.

**Tableau n°3.20:** répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité en Algérie pour la période (2002-2010), Page 66.

## Liste des figures

**Graphe n°1.1** : Evolution des exportations de l'Indonésie durant la période 1963-2015, Page 19.

**Graphe n°1.2** : La part des exportations hors hydrocarbures en Indonésie dans la période 1963-2015, Page 20.

**Graphe n°1.3**: Les exportations indonésiennes par régions économiques en 2014, Page 22.

**Graphe n°1.4** : Les exportations hors hydrocarbures en Indonésie durant l'année 2015, Page 23.

**Graphe n°2.5** : Evolution des exportations en Algérie durant la période 1975-2015, Page 36.

**Graphe n°2.6** : la répartition des exportations hors hydrocarbures par groupes d'utilisation en 2015, Page 39.

**Graphe n°3.7** : l'évolution de la VA du secteur agricole (% du PIB), Page 52.

**Graphe 3.8** : Evolution de la part moyenne des terres agricoles (% du territoire), Page 54.

**Graphe 3.9** : Evolution de la part annuelle des terres agricoles (% du territoire), Page 54.

**Graphe n° 3.10** : la population rurale (Millions USD), Page 55.

**Graphe n°3.11** : la part de la population rurale (% totale de la population), Page 56.

**Graph 3.12** : Exportation de la nourriture, Page 58.

**Graphe n° 3.13**: les exportations des biens manufacturés (% des marchandises exportées), Page 61.

**Graphe n° 3.14** : Fabrication, valeur ajoutée (% du PIB), Page 62.

**Graphe n° 3.15** : Fabrication, la valeur ajoutée (% de la croissance), Page 63.

**Graphe n° 3.16** : entrée nettes des IDE (BDP, million USD), Page 64.

**Graphe n°3.17** : Les IDE par secteur en 2012, Page 65.

# Introduction générale

# Introduction générale

---

## Introduction générale

Les exportations sont considérées de nos jours, comme le vecteur d'un développement global, est un facteur de progrès incontournables pour le pays, une réalité longue terme prônée par plusieurs économistes tel que ADAM SMITH, selon lequel « L'encouragement de l'importation et d'exportation sont les deux grandes mesures par les quelles le système mercantik se propose d'enrichir un pays »<sup>1</sup>.

En outre, certains économistes estiment que pour que les pays pauvres puissent s'enrichir, il est important qu'ils diversifier leurs exportations.

La diversification des exportations consiste à élargir progressivement la gamme des produits fabriqués sans modifier nécessairement les niveaux de productivité<sup>2</sup>.

La diversification peut être considérée comme un facteur qui contribue à améliorer l'efficacité des autres facteurs de production. De plus, la diversification aide les pays à se protéger contre les détériorations des termes de l'échange en stabilisant les recettes d'exportation. Aussi la croissance économique et les changements structurels dépendent des types de produits qui sont échangés.

Les pays fortement dépendants des hydrocarbures présentent souvent la diversification économique comme une dimension essentielle de leur politique de développement car la dépendance des hydrocarbures est perçue comme porteuse de risque.

L'Indonésie est l'un des pays qui a adopté ces politiques de diversification des exportations depuis son indépendance. Ces politiques ont été renforcées suite à la crise asiatique de 1997 due à la chute des prix des hydrocarbures qui représentaient 80% des exportations indonésienne.

La crise 1997, à toucher l'économie et la société indonésienne. Dix années plus tard, l'Indonésie s'est trouvée sur une trajectoire de développement très soutenue qui a combiné industrialisation progressive, croissance forte et diminution du taux de pauvreté. Cette trajectoire de développement est liée aux stratégies et réformes prises dans les différents secteurs, la diversification des exportations est l'un de ses réformes.

L'Algérie, suite au contre choc pétrolier de 1986, a adopté plusieurs réformes dans le but de diversifier son économie afin de sortir de la situation de mono-exportateur d'hydrocarbure.

---

<sup>1</sup> [http://www.persee.fr/doc/polit\\_0032-342x\\_1993\\_num\\_58\\_2\\_4206](http://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1993_num_58_2_4206), consulté le 02/07/2016.

<sup>2</sup> [http://www.memoireonline.com/07/09/2342/m\\_Diversification-des-exportations-au-Benin--Outils-de-mesure-determinants-et-impact-sur-la-croiss0.html](http://www.memoireonline.com/07/09/2342/m_Diversification-des-exportations-au-Benin--Outils-de-mesure-determinants-et-impact-sur-la-croiss0.html).

# Introduction générale

---

Dans ce contexte, notre préoccupation est de savoir : **comment l'Indonésie a réussi sa politique de diversification de ses exportations, tandis que l'Algérie reste dans la catégorie des pays mono exportateur ?**

Le traitement de cette question revient à discuter un certain nombre de questions qui méritent réflexion à savoir :

- 1- Quelles sont les politiques adoptées par l'Indonésie et l'Algérie afin de diversifier leurs exportations ?
- 2- Quel est la différence entre les politiques adoptées par les deux pays ?
- 3- Quels enseignements peut-on tirer du modèle indonésien de diversification ?

Notre étude se base sur les hypothèses suivantes :

- 1- La réussite de l'Indonésie pourrait être expliquée par la politique agricole adoptée par les autorités, à travers la réalisation de l'autosuffisance et l'exportation des produits agricoles.
- 2- La réussite de la diversification en Indonésie pourrait être expliquée par l'importance donnée au secteur manufacturier.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons procédé en deux étapes :

- 1) Recherche bibliographique (ouvrages, site internet, rapports ...)
- 2) Analyse des données de la banque mondiale.

Le travail est structuré comme suit : le premier chapitre sera consacré à la diversification des exportations hors hydrocarbures en Indonésie. La première partie de ce chapitre intitulée les généralités sur la diversification, et la deuxième portera sur les politiques publiques visant la diversification des exportations de l'Indonésie et ses statistiques.

Le deuxième chapitre présentera les exportations hors hydrocarbure en Algérie. Ce chapitre est subdivisé en deux sections, la première présentera les dispositifs d'aides et de facilitations des exportations hors hydrocarbures en Algérie, et la deuxième section portera sur la structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie et les accords régionaux signés entre l'Algérie et ses partenaires commerciaux.

Enfin, le dernier chapitre sera consacré à faire une étude comparative entre l'Algérie et l'Indonésie dans trois secteurs, secteur d'agriculture, secteur industriel et attractivité des IDE.

*Chapitre I : Cadre conceptuel de la diversification et  
présentation de l'expérience de l'Indonésie*

## **Chapitre I : Cadre conceptuel de la diversification et présentation de l'expérience de l'Indonésie**

Dans les années 1960, environ 80% des exportations de l'Indonésie étaient des produits de base, tandis qu'aujourd'hui, le pays est devenu importateur net de pétrole<sup>1</sup>. Cela est dû à l'application de la politique de diversification des exportations qui consiste à élargir progressivement la gamme des produits fabriqués pour ne pas compter sur un seul produit dans l'exportations. Parmi ces pays on y trouve l'Indonésie, qui a adopté cette politique et ce pour le développement du commerce extérieure. Ce chapitre comprend deux sections : la première sera consacrée aux notions de base sur la diversification économique, et dans la deuxième section nous étudierons la diversification de l'économie indonésienne.

### **Section 1 : Notions de base sur la diversification**

Dans cette section on va présenter les notions de base sur la diversification et ses différents types.

#### **1.1. Définition de la diversification**

Parmi plusieurs auteurs qui ont défini la diversification économique, on note Kotler et Dubois(2006), ils la définissent comme « *une stratégie à travers laquelle un Etat élargie ses possibilités d'offre afin de se prémunir contre les variations de conjoncture économique et les goûts des consommateurs* ». <sup>2</sup>

Pour ces deux auteurs, étendre la gamme consiste également à attaquer une partie du marché que l'on ne couvrait pas jusque-là. Il s'agit d'introduire de nouvelles variantes dans les mêmes catégories de produits. On peut étendre la gamme vers le haut dans les deux sens de manière horizontale.

#### **1.2. Typologie de la diversification**

La littérature économique distingue la diversification verticale, horizontale, conglomérale, totale et géographique. <sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Emmanuel Hache, « A nouveau 13 à table au 1er janvier 2016 ! Pourquoi l'Indonésie (re)-rejoint l'OPEP ? » ;IRIS, France, janvier 2016, consulté sur <http://www.iris-france.org/68841-a-nouveau-13-a-table-au-1er-janvier-2016-pourquoi-lindonesie-re-rejoint-lopep/> le 15-03-2016

<sup>2</sup> STRATEGOR(2000), politique générale de l'entreprise, 3ème édition Dunod, paris, p69

<sup>3</sup>FELLAG DJ ; « La stratégie de diversification : tentative de clarification », cahiers français n° 275, La documentation française. Consulter sur <http://www.ecogest-nancy-metz.org/publications/1184.pdf> ; le 07/05/2016.

### **1.2.1. Diversification verticale**

L'entreprise développe son savoir-faire commercial pour proposer les produits actuels à une nouvelle clientèle.<sup>4</sup>Autrement dit, l'entreprise peut tenter d'éviter la dépendance vis à vis de ses fournisseurs en englobant dans ses activités les tâches habituellement réalisées par des sous-traitants. On parle, alors d'intégration en aval.

L'intégration en amont consiste à privilégier un contact direct avec ses clients, notamment en se passant de distributeurs ou en les intégrant à son activité.

Cette forme de diversification permet à l'entreprise d'acquérir de nouvelles compétences et de renforcer son potentiel concurrentiel dans son champ d'activité principale, elle vise l'émergence d'un nouveau secteur d'activité afin d'aboutir à la constitution d'une filière complète partant du produit de base.

### **1.2.2. Diversification horizontale**

L'entreprise développe son savoir-faire technologique pour élargir sa gamme de produits en s'adressant à la même clientèle.<sup>5</sup>Ainsi, l'entreprise élargi sa gamme de production. De plus, la clientèle reste inchangée. Ces nouvelles activités s'appuient sur les synergies et des complémentarités.

Cette forme assure à l'entreprise une certaine sécurité. En effet ayant déjà une certaine connaissance de son marché et de sa clientèle, elle assure aussi une meilleure distribution des risques.

### **1.2.3. Diversification conglomérale (latérale)**

Cette forme de diversification vise à développer des activités complètement séparées.<sup>6</sup> C'est-à-dire, se lancer dans un domaine d'activité nouveau par la fabrication des produits nouveaux, sans aucun lien avec ses produits ou services d'origine et encore moins avec ses marchés actuels, mais qui sont destinés à des marchés nouveaux. Cette forme est la plus risqué à entreprendre parce qu'elle induit un changement important de la chaîne de production.

---

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> FELLAG DJ ; « La stratégie de diversification : tentative de clarification », cahiers français n° 275, La documentation française. Consulter sur <http://www.ecogest-nancy-metz.org/publications/1184.pdf> ; le 07/05/2016.

#### **1.2.4. Diversification totale (concentrique)**

Consiste pour l'entreprise à exploiter plusieurs activités mais présentent un certain lien entre elles.<sup>7</sup>

#### **1.2.5. Diversification géographique**

Elle consiste pour l'entreprise à sortir de son marché pertinent et s'attaquer à une autre zone dans laquelle les facteurs clés de succès sont différents ; Cette forme exige de l'entreprise l'adaptation au nouvel environnement dans lequel elle pénètre.<sup>8</sup>

### **1.3. Les indices de diversification**

Les indicateurs qui suivent sont présentés dans la littérature économique. Ils satisfont les conditions de Lorenz<sup>9</sup>

Premièrement s'il y a une augmentation de la dispersion de la distribution avec la même moyenne, cela doit accroître l'indice de concentration.

La seconde condition établit que si tous les individus sont de même taille, une augmentation du nombre d'individus doit entraîner une diminution.

#### **1.3.1. Le ratio de concentration :**

C'est la part de marché cumulée des  $i^{\text{ème}}$  firmes les plus importantes.

On classe les N établissements par ordre décroissant selon la variable d'intérêt, par exemple l'effectif Salarie de l'établissement, de série  $(x_i)$ . On note ainsi la taille relative de l'établissement  $i$  mesurée par l'emploi<sup>10</sup>

$e_i$  où  $e_i = x_i / \sum_{i=1}^n x_i$  telle que :  $e_1 \geq e_2 \geq \dots \geq e_n$

On définit alors la part des  $m$  plus grands établissements par la formule :

$$C_m = \sum_{i=1}^m e_i$$

$C_m$  est le taux de concentration des  $M^{\text{ème}}$  firmes

$e_i$  est le pourcentage de part de marché de la  $i^{\text{ème}}$  firme

---

<sup>7</sup> PATERNE N, « la diversification économique territoriale au Gabon : enjeux, déterminants, stratégies, modalités, conditions et perspectives », université du Québec, octobre 2013, p85

<sup>8</sup> Idem

<sup>9</sup> Claire K ; « concentration et spécialisation des activités économiques des outils pour analyser les tissus productifs locaux », INSEE ; PSAR études économiques régionales, mars 2013. Consulter sur [http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs\\_doc\\_travail/H2013-01.pdf](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/H2013-01.pdf)

<sup>10</sup> Kubrak C ; « concentration et spécialisation des activités économiques : des outils pour analyser les tissus productifs locaux » ; INSEE ; Mars 2013 ; p11.

On s'intéresse ici en particulier à la part des 4 (C4) ou des 10 (C10) plus grands établissements de la distribution. Ces indicateurs permettent de calculer la concentration de la variable d'intérêt dans les 4 ou 10 plus grands établissements de la distribution (voir l'Annexe n°1)

### **1.3.2. L'indice de Hirfindhel**

C'est la somme des carrés de la part de marché cumulée des firmes d'une industrie ou d'un marché.<sup>11</sup>

$$HH_i = \sum_{i=1}^n e_i^2$$

$e_i$  est le pourcentage de part de marché de la  $i^{\text{ème}}$  firme

Sa valeur est proche de '0' quand il y a un grand nombre de firmes de même taille

Sa valeur est '1' en cas de monopole. Cet indice de Hirfindhel est compris entre  $1/N$  si tous les  $N$  établissements sont de même taille, et 1.

Lorsqu'un seul établissement regroupe l'ensemble des salariés. On peut interpréter l'inverse de cet indice de Hirfindhel comme étant le nombre équivalent d'établissements de taille égale qui se partageraient les emplois de manière uniforme.<sup>12</sup>

Contrairement à C4 ou C10 cet indicateur prend en compte l'ensemble des établissements pour mesurer la concentration. Il est toutefois très sensible aux valeurs élevées des  $e_i$ . Voir l'Annexe n°2.

### **1.3.3. L'indice d'entropie de Theil**

Les parts de marché sont pondérées par logarithme de la part de marché.

C'est la distribution du cumul de marché des entreprises les plus petites aux entreprises les plus grandes.

Le coefficient de Gini peut est '0' quand toutes les firmes ont la même taille ; la courbe de Lorentz se confond alors avec la droite d'égalité absolue.<sup>13</sup>

Le coefficient de Gini est '1' quand il y a une firme unique.

$$e_i = \sum_{i=1}^n e_i \cdot \log(1/e_i)$$

Si sa valeur est '0', Cela indique qu'il n'y a qu'une firme sur le marché

---

<sup>11</sup> <https://studies2.hec.fr>, consulté le 10/01/2016

<sup>12</sup> Kubrak C ; « concentration et spécialisation des activités économique : des outils pour analyser les tissus productifs locaux » ; INSEE ; Mars 2013 ; p11.

<sup>13</sup> <https://studies.hec.fr>, consulté le 10/01/2016

La valeur maximum qui peut être prise par l'indice est, pour des firmes aux parts de marché égales, le log nombre de firmes sur le marché.

Comme pour l'indice de Hirfindhel, on peut calculer une valeur minimale et maximale de cet indice d'entropie. Ainsi si tous les établissements sont de taille égale avec la même part de marché  $1/N$ , l'indice d'entropie sera égal à  $-\ln(N)$ , en revanche la valeur maximale (0) est obtenue dans le cas où une seule firme détient tout l'emploi<sup>14</sup>. Voir l'Annexe n°3.

Cet indice d'entropie possède également une propriété remarquable de décomposition. Lorsque la population est divisée en plusieurs groupes ( $g=1.G$ ), l'indice d'entropie général se décompose en deux éléments : <sup>15</sup>

L'entropie intra-groupe, mesurant les inégalités internes à chaque groupe.

$$E \text{ intra} = \sum_{g=1}^G \frac{x_g^2}{x} \left( \sum_{i \in g} \frac{x_i}{x_g} \ln \frac{x_i}{x_g} \right) = \sum_{g=1}^G \frac{x_g}{x}$$

Entropie intergroupe, mesurant les inégalités entre les différents groupes.

$$E \text{ inter} = \sum_{g=1}^G \frac{x_g^2}{x} \ln \frac{x_g^2}{x}$$

$$E = E \text{ intra} + E \text{ inter}$$

Si sa valeur est '0', cela indique qu'il n'y a qu'une firme sur le marché

La valeur maximum qui peut être prise par l'indice est, pour des firmes aux parts de marché égales, le log du nombre de firmes sur le marché.

Ainsi, on peut effectuer des décompositions de plus en plus fines de la concentration des salariés dans un secteur ou dans une zone d'un territoire.

Par exemple, si on considère une région REG à D départements :

#### **1.3.4. L'indice de concentration de Gini**

C'est la distribution du cumul de part de marché des entreprises les plus petites aux entreprises les plus grandes.

Le coefficient de Gini peut être '0' quand toutes les firmes ont la même taille ; la courbe de Lorentz se confond alors avec la droite d'égalité absolue.<sup>16</sup>

Le coefficient de Gini est '1' quand il y a une firme unique.

---

<sup>14</sup> Kubrak C ; « concentration et spécialisation des activités économique : des outils pour analyser les tissus productifs locaux » ; INSEE ; Mars 2013 ; p12.

<sup>15</sup> Idem

<sup>16</sup> <https://studies.hec.fr>, consulté le 10/01/2016

Comme les indicateurs C4 et C10, l'indice de Hirfindhel ou celui de Theil, cet indice mesure la concentration de l'emploi ou de la rémunération dans les établissements. Il peut s'agir de l'emploi d'une zone (concentration géographique) ou de l'emploi d'un secteur (concentration productive). Voir l'Annexe n°4.

## **Section2 : Politiques et analyse de la diversification des exportations de l'Indonésie**

L'Indonésie a remarquablement bien réussi à diversifier son économie et ses filières d'exportation. Le seul membre de l'OPEP de l'Est asiatique a en effet quitté l'organisation en 2008, car il est récemment devenu importateur net de pétrole<sup>17</sup>. Cette diversification s'est exprimée de multiples façons, les mutations les plus notables ayant été celle de l'agriculture.

### **2.1. Les politiques publiques diversifier son économie :**

Plusieurs réformes et mesures pour diversifier son économie ont été prises par l'Indonésie, et des mesures ont été prises afin de réussir sa politique de diversification.

#### **2.1.1. Les décisions visant l'autosuffisance alimentaire d'avant 1990**

Depuis son indépendance, la priorité de l'Indonésie est d'assurer une production nationale suffisante à la demande interne. La question de l'autosuffisance demeure également pertinente au sein des politiques de sécurité alimentaire de l'Etat.

En Indonésie, qui dit vivrier pense essentiellement riz, la nourriture de base de l'immense majorité des peuples de l'archipel. Le pays est devenu à partir de la fin des années cinquante le plus gros importateur mondial de riz. De 1961 à 1964, ces importations ont régulièrement dépassé 1 million de tonnes (Mt) par an, quantité énorme représentant près du dixième d'une production rizicole nationale en pleine stagnation ainsi qu'une charge financière presque insupportable pour une économie en récession.<sup>18</sup>

Au milieu des années 1960, l'économie indonésienne a atteint un très mauvais état, le pays est en rupture avec les pays occidentaux ce qui l'empêche de recevoir une aide étrangère qui est nécessaire, les dépenses publiques étaient financées par l'émission monétaire, ce qui a engendré une hyperinflation importante<sup>19</sup>. Face à cette situation, le gouvernement, en 1961, a mis

---

<sup>17</sup> Pichler M ;(2010) ; « Agrocarburant en Indonésie : logiques ; structures ; conflits et conséquences » ; Alternatives sud vol 3, n=0 2 ; p 57-76. Consulter sur le site : <http://tel.archive-ouvertes.fr.18/03/2016>.

<sup>18</sup> Jean-Luc Maurer ; « Modernisation agricole, développement économique et changement social », OpenEdition books, p17-61. Consulter sur <http://books.openedition.org/iheid/4218?lang=fr> , consulté le 19/03/2016.

<sup>19</sup>Traduire la langue indonésienne par nous même à partir des informations recueillies sur le site : [www.indonesia-investments.com/id/budaya/ekonomi/keajaiban-ordre-baru/item247](http://www.indonesia-investments.com/id/budaya/ekonomi/keajaiban-ordre-baru/item247) , consulté le 18/03/2016.

en place la réforme agraire afin de régler le problème de l'accès à la terre suite à la promulgation de loi agraire basique de 1960(UUPA 1960). L'objectif principal était de changer la structure agraire inégalitaire existante, en redistribuant les terres des paysans riches aux paysans sans terre ou aux petits paysans.<sup>20</sup> Plus tard, le gouvernement a intégré à ces politiques l'utilisation de la technologie. Des outils de soutien aux agriculteurs, d'importantes ressources publiques sont allouées et affectées aux producteurs rizicoles des fertilisants, des semences de haute qualité. Le contrôle des importations a été mis en place pour réguler les marchés des produits agricoles. Cependant le programme de modernisation de l'agriculture a dû faire face à de graves problèmes de financements en raison de la faiblesse du budget de l'État. En même temps, les relations avec les pays occidentaux, en particulier les États-Unis, se sont aggravées. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a mis en place un programme de « Berdiri Diatas Kaki Sendiri (Berdikari) » ou « Debout sur nos propres pieds ».<sup>21</sup>

Après avoir rétabli un minimum de stabilité dans les finances publiques et avoir relancé l'appareil économique, le gouvernement de Suharto a mis en place le régime de « l'ordre nouveau ».

Le premier plan préparé en 1969 avec l'aide de la Banque Mondiale (BM), et officiellement lancé au mois d'avril de cette même année est basé sur une approche « simple et pragmatique », il ne se fixait comme objectif l'autosuffisance rizicole pour 1974, soit une augmentation de la production de près de 50 % en l'espace de cinq ans.<sup>22</sup>

Le gouvernement indonésien considère l'agriculture comme secteur prioritaire pour le développement économique. Une série de programmes d'intensification (INSUS)<sup>i</sup> ont suivi à partir des années 1979 afin d'accélérer l'augmentation des rendements et soutenir l'industrie. La filière rizicole, comme l'ensemble de l'économie agricole a fait l'objet d'une attention particulière de l'État par la mise sur pied de nombreux programmes pour la formation technique des producteurs. À cet effet, le programme BIMAS<sup>ii</sup> a permis l'organisation des riziculteurs et la

---

<sup>20</sup> [www.cairn.info/revu-marché-et-organisation2014](http://www.cairn.info/revu-marché-et-organisation2014) , consulté le 24/03/2016.

<sup>21</sup> [www.cairn.info/revue](http://www.cairn.info/revue) -, consulté le 01/04/2016.

<sup>22</sup> Jean-Luc Maurer ; « Modernisation agricole, développement économique et changement social », OpenEdition books, p17-61. Consulter sur <http://books.openedition.org/iheid/4218?lang=fr> , consulté le 19/03/2016.

<sup>i</sup> INSUS : L'Institut national des sciences de l'univers (INSU) a été créé en 1985 avec pour mission d'élaborer, de développer et de coordonner les recherches d'ampleur nationale et internationale en astronomie, en sciences de la Terre, de l'océan et de l'espace qui sont menées au sein des établissements publics relevant de l'éducation nationale

## *Chapitre I : Cadre conceptuel de la diversification et présentation de l'expérience de l'Indonésie*

---

dissémination des connaissances auprès des producteurs qui ont favorisé l'adoption à grande échelle des technologies de la Révolution verte. De plus, l'introduction de la machinerie agricole dont les motoculteurs, ainsi que les techniques de gestion intégrée des nuisibles (IPM)<sup>iii</sup> ont favorisé l'augmentation des rendements. Selon la FAO<sup>iv</sup> (2001 : 75), l'Indonésie aurait été le premier pays du Sud à adopter les techniques de la gestion intégrée des nuisibles (IPM) comme politique agricole.

**A partir de 1973**, l'Etat a favorisé la création de joint-ventures entre partenaires étrangers et locaux afin de développer une industrie nationale, tournée vers la satisfaction des besoins du marché intérieur.

Après avoir dotée d'une agriculture solide capable de nourrir sa main d'œuvre industrielle croissante à des prix assez bas, en 1970, l'Indonésie s'est tournée vers les fabrications à bas salaires et a adopté une stratégie exportatrice, le développement économique, jusqu'alors est marqué par l'emprise de l'Etat et un certain protectionnisme, s'oriente davantage vers la libéralisation de l'économie et l'ouverture aux marchés internationaux.

**En 1979**, le gouvernement prévoit que la priorité absolue dans le développement économique réside dans le secteur agricole où le secteur vise à l'autosuffisance. Il a également fait des réformes dans le secteur industriel qui gère les matières premières en produits finis.

**Après 1985**, la politique commerciale a été progressivement libéralisée, et les exportateurs ont eu accès à des intrants importés aux cours mondiaux.<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> Alan Gelb ; « Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », Oil Diversification 6 101310, Alger, 4-5 novembre 2010, <https://www.imf.org/external/french/np/seminars/2010/afrfin/pdf/Gelb2f.pdf>, consulté le 05/05/2016.

<sup>ii</sup> BIMAS : BIMAS est un programme de développement de micro entreprise (MED-P) en 1992 sous les auspices de PLAN Embu. Il avait pour but de fournir une formation et de crédit aux petites entreprises dans la division Gachoka dans Mbeere District. BIMAS a continué d'élargir nos opérations à la population en grande partie non-bancarisées dans les domaines d'Embu.

<sup>iii</sup> IPM : Indice de pauvreté multidimensionnelle

L'Indice de pauvreté multidimensionnelle, (MPI en anglais) est un indice statistique élaboré en 2010 par un département de l'Université d'Oxford pour mesurer la pauvreté dans les pays en développement. Il est construit à partir de 10 indicateurs élémentaires mesurant la pauvreté selon différentes dimensions, notamment la mortalité infantile, la malnutrition, la scolarité, l'électricité, l'eau potable, les sanitaires, le sol de l'habitat, le combustible utilisé la cuisine, les biens mobiliers.

<sup>iv</sup> FAO : Food and Agriculture Organisation (FAO) Institution spécialisée des Nations Unies, créée en 1945, pour l'alimentation, dans son sens le plus large, qui inclue notamment l'agriculture, les forêts, les pêches et les industries se rattachant directement à l'alimentation.

## **2.1.2 Les mesures de déréglementation des années 1990**

L'Indonésie a adopté plusieurs mesures pour honorer ses engagements internationaux signés dans le cadre de l'OMC, de l'ANASE et de l'APEC et améliorer la compétitivité de son économie sur les marchés internationaux.

### **2.1.2.1 Programme de déréglementation de mai 1995**

**En mai 1995**, le gouvernement a annoncé une série de mesures de déréglementation dans le cadre de ses efforts visant à rendre l'économie Indonésienne plus efficace et plus solide et à accroître la compétitivité des produits indonésiens sur le marché international. Ce programme de déréglementation comprend, entre autres, les mesures suivantes :<sup>24</sup>

- Le taux des droits d'importation sera progressivement réduit.
- De nombreux droits d'importation seront immédiatement ramenés à un taux compris entre 5 et 20 pour cent.
- De nombreuses surtaxes à l'importation en vigueur seront supprimées ou réduites.
- Un certain nombre de produits précédemment protégés par des obstacles non tarifaires et qui ne pouvaient être importés que par des importateurs agréés ou des producteurs-importateurs seront accessibles aux importateurs généraux.
- Une exonération des droits d'importation pour les biens d'équipement importés par des entreprises faisant l'objet d'une restructuration.
- Certains secteurs économiques précédemment fermés aux nouveaux investissements ont été ouverts. Il s'agit notamment des secteurs suivants : production d'huile de palme pour la cuisson, fabrication de produits finis et de demi-produits en rotin, fabrication de chaudières industrielles, industrie automobile, maintenance des aéronefs et services de soutien du commerce intérieur.

### **2.1.2.2. Mesures de déréglementation adoptées en 1996**

En janvier et en juin 1996, le gouvernement a annoncé une série de mesures de déréglementation économique, à savoir :<sup>25</sup>

- Poursuite du programme de réduction tarifaire.

---

Alan Gelb ; « Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », Oil Diversification 6 101310, Alger, 4-5 novembre 2010, <https://www.imf.org/external/french/np/seminars/2010/afrfin/pdf/Gelb2f.pdf> , consulté le 05/05/2016.

<sup>25</sup> OMC/ examens des politiques commerciales : Indonésie décembre 1998. Consulté par le site : [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/tp096\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp096_f.htm) , 14/04/2016.

- Réduction des droits de douane sur les biens d'équipement importés
- Suppression des surtaxes tarifaires.
- Simplification des obstacles non tarifaires.
- Réglementation antidumping.
- Facilitation des exportations
- Simplification des licences pour les entreprises situées dans les zones industrielles
- Exploitation des zones franches/entrepôts en douane.
- Assouplissement des restrictions appliquées aux activités d'exportation et d'importation exercées par des entreprises manufacturières à capital étranger
- Simplification des procédures d'importation de déchets utilisés comme matières *premières industrielles*.

### **2.1.2.3. Programmes de déréglementation de 1997**

À partir du 17 septembre 1997, le gouvernement a baissé le droit d'importation appliqué aux matières premières et aux matières auxiliaires destinées à certains produits (153 positions tarifaires).<sup>26</sup>

Suite à la crise de change qui a frappé les pays asiatique, l'Indonésie a officiellement demandé l'aide du FMI. Les mesures temporaires mises en vigueur par le gouvernement concernent le resserrement budgétaire et la mise en attente de projets d'infrastructure d'une valeur de 37 milliards de dollar américain n'ont pas réussi à mettre fin à la chute de la roupie.

Le plan d'ajustement structurel de l'Indonésie a été adopté en Novembre 1997. Le plan comportait trois grandes dimensions :<sup>27</sup>

- La mise en place d'une politique de resserrement budgétaire et monétaire destinée à stabiliser le marché financier et à réduire le déficit du compte courant.
- La restauration de la santé du secteur financier, y compris la fermeture des banques non viables.
- La mise en œuvre des réformes structurelles y compris la libéralisation du commerce international et des investissements étrangers, et le démantèlement des monopoles nationaux, permettant ainsi une plus grande participation du secteur privé et le développement de la privatisation.

---

<sup>26</sup> [www.cairn.info/revu-marché-et-organisation2014](http://www.cairn.info/revu-marché-et-organisation2014) , consulté le 24/03/2016

<sup>27</sup> [www.wto.org/french/tratop/tp096-f.htm](http://www.wto.org/french/tratop/tp096-f.htm) , consulté le 19/05/2016.

#### **2.1.2.4. La Politique économique appliquée en 1998**

Le 15 janvier 1998, le gouvernement a adopté un programme de réforme et de restructuration économique et financière.

Le programme d'ajustement structurel vise essentiellement à accroître l'efficacité et la compétitivité de l'économie indonésienne. Les mesures à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif sont les suivantes :

- Suppression des avantages fiscaux et douaniers spéciaux précédemment accordés au Programme concernant la voiture nationale.
- Baisse progressive des droits d'importation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, les importateurs généraux peuvent librement importer divers produits tels que le blé, la farine de blé, les fèves de soja et l'ail. Une réduction des obstacles aux exportations, y compris les taxes d'exportation, doit être mise en œuvre par étapes.

#### **2.1.3. Les dispositifs des années 2000 jusqu' à nos jours**

**En 2005**, le gouvernement a soutenu un plan de développement pour 1,8 million d'hectares de plantations de palmiers à huile pour agro carburants. Les principaux objectifs sont : la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, d'activités économiques durables, et la diminution de la consommation domestique de carburants (Indonésien Délégation, 2008). La production d'huile de palme en Indonésie se base sur un modèle d'exportation (Kok & Hilderink, 2007) : environ 78 % de l'huile produite est exportée (Secrétaire général d'Aprobi, 2009).<sup>28</sup>

**En 2006**, pour soutenir les agriculteurs, le gouvernement interdit les importations de riz et les prix domestiques dépassent alors les cours internationaux.<sup>29</sup>

**En 2008**, le besoin de réduction des énergies fossiles dans ses moyens de transport est un phénomène relativement nouveau pour l'Indonésie. Le seul membre de l'OPEP de l'est asiatique a en effet quitté l'organisation, car il est récemment devenu importateur net de pétrole, en raison de l'augmentation considérable de sa population et de ses trop faibles investissements dans l'exploration et l'extraction pétrolière.

---

<sup>28</sup> Pichler M ;(2010) ; « Agrocarburant en Indonésie : logiques ; structures ; conflits et conséquences » ; Alternatives sud vol 3, n=0 2 ; p 60. Consulter sur le site : <http://tel.archive-ouvertes.fr .18/03/2016>

<sup>29</sup> Bellocq FX, Chaponnière JR ; « L'Indonésie dix ans après la crise » ; aFd ; 2008 ; p14. Consulter sur <http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/072-document-travail.pdf>

En 2009, l'Indonésie perçoit l'assistance étrangère comme un partenariat entre égaux tel que défini dans l'Engagement de Jakarta (2009), un plan d'action sur l'efficacité de l'aide signé par le gouvernement de l'Indonésie et tous ses donateurs, y compris le Canada. Les donateurs se sont engagés à harmoniser leurs programmes aux priorités de développement déterminées par le gouvernement de l'Indonésie dans son plan de développement national à moyen terme (2009-2014) et son plan directeur pour le développement économique (2011-2025). Les principaux éléments de l'Engagement de Jakarta visent à établir des partenariats plus efficaces et plus inclusifs, et renforcer la prise en charge locale.

L'Indonésie a également émis des lois nationales pour un mélange obligatoire des carburants fossiles avec des agros carburants. Depuis janvier 2009, l'essence et le diesel pour le transport doivent contenir au moins 1 % d'agro-carburants. Ce chiffre devra atteindre les 25 % pour 2025. Bien que l'Indonésie ait diversifié ses sources potentielles d'agro carburants, l'huile de palme reste actuellement la seule matière première pour la production d'agro carburants qui soit rentable (Indonesien State Official, Ministry of Energy and Mineral Resources, 2009).<sup>30</sup>

En 2014, est parue la « liste négative des investissements » (DNI) révisée tous les 3 ans. Cette nouvelle liste est globalement plus restrictive que la précédente concernant les investissements étrangers, Certains secteurs ont été fermés à la participation étrangère comme le secteur énergétique. La restriction sur la distribution est aussi fortement pénalisante. Quelques secteurs seulement bénéficient d'une légère amélioration de leur condition.

En octobre 2014, a été mise en place une simplification des procédures de licence dans le secteur minier pour booster l'investissement. La mise en place d'un guichet unique (« One-stop-service ») au sein du BKPM (l'agence nationale de coordination des investissements) a aussi pour objectif la facilitation des procédures administratives pour les investisseurs.

L'année 2015 a été marquée par l'ouverture des marchés agricoles, dans le cadre de l'accord de l'ASEAN qui été signé en 1967(deuxième des trois étapes marquant l'approfondissement, l'intégration et l'élargissement de la coopération économique en Asie du sud-est).

Après avoir présenté les réformes entreprise en Indonésie, nous passons à la présentation des exportations hors hydrocarbure de ce pays.

---

<sup>30</sup> Pichler M ;(2010) ; « Agrocarburant en Indonésie : logiques ; structures ; conflits et conséquences » ; Alternatives sud vol 3, n=0 2 ; p 61. Consulter sur le site : <http://tel.archive-ouvertes.fr> .18/03/2016.

## 2.2. Les statistiques des exportations hors hydrocarbures en Indonésie

Afin d'avoir la méthode adaptée par l'Indonésie dans le but de la diversification de leurs exportations, nous avons présenté plusieurs tableaux concernant l'évolution historique de celles-ci.

### 2.2.1. Evolution des exportations hors hydrocarbures en Indonésie durant la période 1963-2015

Dans le tableau suivant on va présenter l'évolution des exportations hydrocarbures et hors hydrocarbures de l'Indonésie.

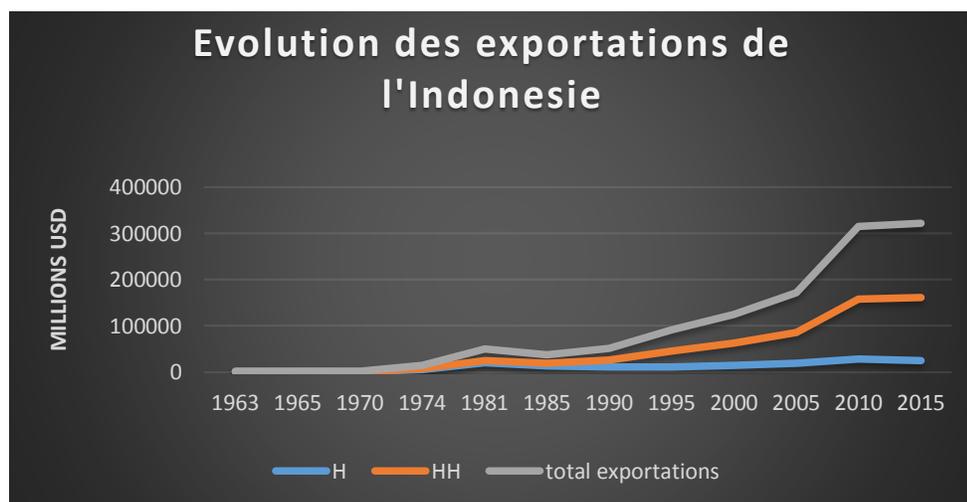
**Tableau n°1.1 :** Evolution des exportations de l'Indonésie durant la période 1963-2015 (million USD)

Année	1963	1965	1970	1974	1981	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Exportations H (Million USD)	268.7	271.9	449.7	5205.6	20659.6	12713.5	11071.1	10464.4	14366.6	19231.6	28039.6	24253.2
Exportations H (en %)	38.6%	38.5%	44.56%	70.1%	82.1%	68.4%	43.12%	23.04%	23.1%	22.46%	22.2%	15%
Exportations HH	427.7	435.8	559.6	2220.4	4504.4	5873.5	14604.2	34953.6	47757.4	66428.4	122739.5	136922.7
Exportations HH (en %)	61.4%	61.5%	55.44%	29.9%	17.9%	31.6%	56.88%	76.96%	76.9%	77.54%	77.8%	85%
Totale des exportations en millions USD	696.4	707.7	1009.3	7426.0	25164.0	18587.0	25675.3	45418.0	62124.0	85660.0	157779.17	161175.9

**Source :** Source : établi par nous-mêmes à partir des données des sites suivants : 1963-1970, [www.persee.fr](http://www.persee.fr), 1974-1985, <http://books.openedition.org>, 1990-2015, <http://www.bi.go.rd>. Consulté le 19 mai 2016

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution des exportations de l'Indonésie

**Graphe n°1.1 :** Evolution des exportations de l'Indonésie en million USD entre 1963 et 2015



**Source :** Etabli par nous même à partir des données de tableau n°1.1.

## **Chapitre I : Cadre conceptuel de la diversification et présentation de l'expérience de l'Indonésie**

La tendance générale des exportations indonésiennes est croissante et l'évolution est rapide en passant de 696,4million USD en 1963 à 161175,9 M USD en 2015.

Les exportations indonésienne sont en hausse depuis les années 1963 en passant de 696,4 million en 1963 pour atteindre une valeur de 25164,0 million USD en 1981 , ces exportations ont connu une baisse de 6577 M USD en 1985 par rapport à l'année 1981, diminution liée directement à la baisse de la part des produits pétroliers qui représente 88,1% des exportations indonésiennes en 1981, et par contre en 1985 elle ne représente que 68,4% expliqué par la chute brutale des prix de pétroles au niveau mondial .

A partir de 1990, les exportations indonésiennes sont marquées par une croissance forte et très rapide en passant de 25675,3 million USD, en 1990 pour atteindre une valeur de 161175,9 million USD en 2015. On peut dire que cette augmentation est due à la libéralisation économique du pays accompagnée d'une forte augmentation des exportations hors hydrocarbure.

### **2.2.2. La part des exportations hors hydrocarbures en Indonésie dans la période 1963-2015**

Dans le tableau suivant on va présenter l'évolution de la part des exportations hors hydrocarbures en Indonésie durant la période 1963 à 2015

**Tableau n° 1.2:** La part des exportations hors hydrocarbures en Indonésie dans la période 1963-2015

Année	1963	1965	1970	1974	1981	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Exportations HH (% de de totale des exportations)	61.4	61.6	55.4	29.9	17.9	31.6	56.9	77.0	76.9	77.5	82.2	85.0

**Source :** Etablit par nous-mêmes à partir des sites suivants : 1963-1970, [www.persee.fr](http://www.persee.fr) . 1974-1985, <http://books.openedition.org> . 1990-2015, <http://www.bi.go.rd> . Consulté le 19 mai 2016

Le graphe suivant illustre l'évolutions de la part des exportations hors hydrocarbures en Indonésie

**Graphe n°1.2 :** La part des exportations hors hydrocarbures en Indonésie dans la période 1963-2015



**Source :** établi par nous même à partir des données de tableau n°1.2.

Pour la période 1963-2015, l'analyse des exportations hors hydrocarbures nous montre que ces dernières occupent une place importante dans les exportations indonésiennes. Durant les années 1963-1981, les exportations hors hydrocarbures ont connues une baisse de 43,5% ; de 61,4% en 1963 jusqu'à 17,9% en 1981 de total des exportations. On peut dire que cette diminution est due à la hausse des prix de pétrole sur le marché mondial, ce que veut dire que la valeur des exportations des hydrocarbures a augmenté par rapport à celle des exportation HH. Contrairement à la période 1981-2015, les exportations hors hydrocarbures sont en hausse, en passant de 17,9% en 1981 à 85% en 2015 du total des exportations ; une hausse de 67,1%. On peut déduire que la crise de 1985 causée par la chute des prix de pétrole dans le monde a orienté l'Indonésie vers la diversification des exportations hors hydrocarbures.

### **2.2.3. Les exportations indonésiennes par régions économiques en 2014**

La diversification régionale sera appréciée en traçant l'évolution des exportations du pays par région.

**Tableau n° 1.3:** Les exportations indonésiennes par les régions économiques en 2014

	Les exportations une Millions USD	Les exportations une %
Asie	510302.1	92.9
ASEAN	88033.4	16.0
Autres pays d'Asie	422268.7	76.9

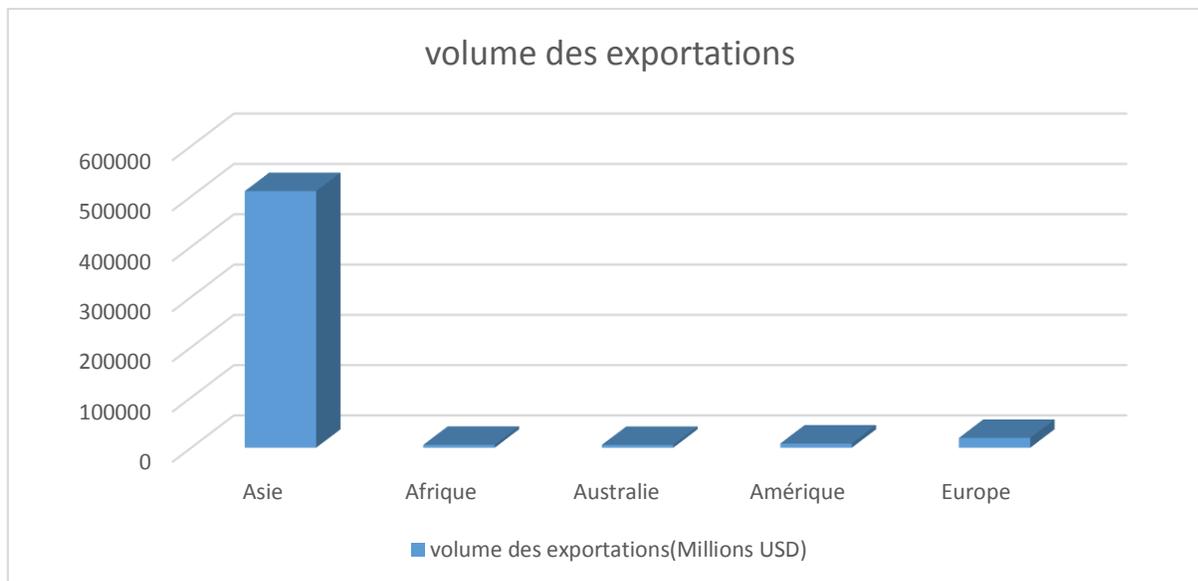
**Chapitre I : Cadre conceptuel de la diversification et présentation de l'expérience de l'Indonésie**

Afrique	5670.9	1.0
Australie et Océanie	5538.4	1.0
Amérique	8446.8	1.5
Europe	19507.3	3.6
Union européenne	18096.7	3.3
Autres pays d'Europe	1410.6	0.3
Totale des exportations Indonésienne	549465.5	100.00

Source : établi par nous même à partir des données de la banque d'Indonésie consulté sur le site [www.bi.go.rd](http://www.bi.go.rd).

Le graphe ci-dessous illustre les exportations indonésiennes par régions économiques en 2014

**Graphe n°1.3 : Les exportations indonésiennes par régions économiques en 2014**



Source : établi par nous même à partir des données de tableau n°1.3.

Les pays de l'Asie sont les principaux partenaires de l'Indonésie, avec une proportion de 92,9% pour les exportations.

## Chapitre I : Cadre conceptuel de la diversification et présentation de l'expérience de l'Indonésie

Pour les pays de l'Europe, ils viennent en 2ème position comme clients de l'Indonésie avec un taux marginale de 3,6%. A l'intérieur de cette région économique, on peut relever que l'union européenne est le principal client de l'Indonésie qui absorbe 3,3% de la part des ventes indonésiennes destiné à l'Europe.

Les exportations vers l'Amérique restent marginales avec 1,5% de total des exportations. Après l'Amérique viennent les pays d'Afrique et l'Australie avec un pourcentage de 1% pour chacune des deux régions.

### 2.2.4. Les exportations hors hydrocarbures en Indonésie par secteur durant l'année 2013

La diversification sectorielle sera appréciée en traçant l'évolution de la structure des exportations.

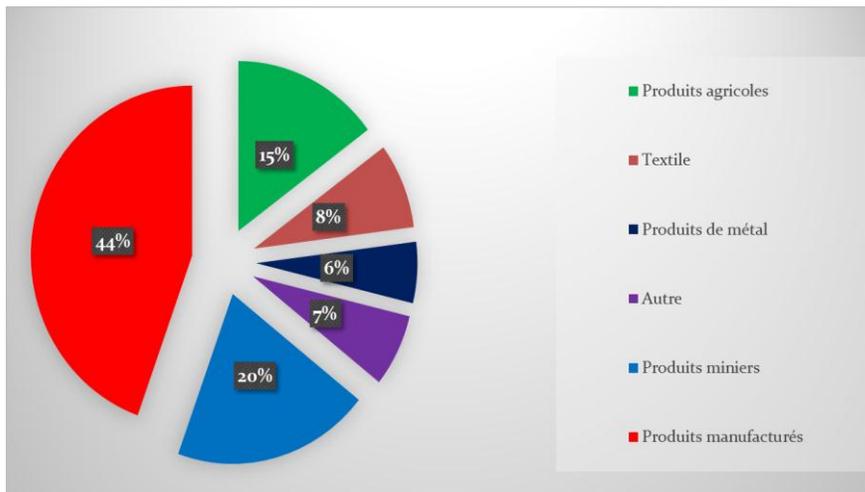
**Tableau n°1.4 :** Les exportations HH en Indonésie par secteur durant l'année 2013

Secteur	Structure (en %)
Agriculture	15%
Manufacture	44%
Produit Minière	20%
Textile	8%
Produit de métal	6%
Autre produit	7%
Total	100

Source : établi par nous même à partir des données de la banque indonésienne.

Le schéma suivant illustre la part des exportations hors hydrocarbures en 2013

**Schéma n°1.4 :** Les exportations hors hydrocarbures en Indonésie durant l'année 2013



Source : établi par nous même à partir des données dans le tableau précédent.

**Chapitre I : Cadre conceptuel de la diversification et présentation de l'expérience de l'Indonésie**

La structure des exportations hors hydrocarbures nous montre que les produits manufacturés occupent la part la plus importante avec une part de 44% du total des exportations hors hydrocarbures ; les produits miniers viennent en 2ème position avec 20% suivi par les produits agricoles avec de part de 15%.

**2.2.5. Les exportations hors hydrocarbures indonésiennes par produits durant la période 2010 à Janvier 2016**

Le tableau ci-dessous illustre les exportations hors hydrocarbures par produit.

**Tableau n°1.5 : Les exportations hors hydrocarbures indonésiennes par produits**

	2010	2011	2012	2013
A). Les produits agricoles	2353	2146	2361	2454
- café	432	344	446	532
- fruit	234	209	243	245
- autres produits agricoles	1687	1593	1672	1677
B). Les produits industriels	60882	62703	64782	70819
- huile de palme	15535	15823	18967	21517
- papier	2474	4216	4227	4263
- les produits chimiques	4603	4843	4088	3863
- les produits ligneux transformés	3635	3986	4202	4900
- un matériau de papier	2537	2902	3185	3671
- fourrage pour le bétail	3281	3660	4236	4613
-autres produits industriels	28817	27273	25877	27992
C). Les produits miniers	351912	448449	484713	576742
- charbon	286856	348056	385421	422637
- autres produits miniers	65056	10393	99292	154105
D). Autres marchandises	2	1	2	3
Totale	415704	513849	552502	650666

Source : établi par nous même à partir des données de la banque indonésienne. Site : [www.bi.go.id](http://www.bi.go.id) .

## *Chapitre I : Cadre conceptuel de la diversification et présentation de l'expérience de l'Indonésie*

---

Le principal produit agricole exporté par l'Indonésie durant toute la période 2010-2013, est le café. Les fruits viennent en 2ème place.

Durant la période 2010-2013, l'huile de palme est l'essentiel des produits industriels exportés par l'Indonésie.

Le papier, les produits chimiques, les produits ligneux transformés et le fourrage pour le bétail occupe encore une part importante dans les produits industriels destinés à l'exportation plus les produits miniers.

L'essentiel des produits miniers exportés par l'Indonésie est le charbon durant toute la période 2010-2013.

La diversification des exportations hors hydrocarbures constitue une priorité pour le gouvernement indonésien, cette politique est prise en charge directement par l'Etat. L'Indonésie illustre bien l'importance du recours à des politiques actives d'encouragement de l'agriculture face au boom du secteur pétrolier, et de baisse des coûts intérieurs afin d'encourager la diversification des exportations. Aujourd'hui, le pays est parfaitement intégré aux réseaux mondiaux de production dans de nombreux secteurs, elle participe au développement rapide des échanges Sud-Sud, et améliore rapidement la composition de son exportation.<sup>31</sup>

---

<sup>31</sup> Alan Gelb ; « Diversification de l'économie des pays riches en ressources naturelles », Oil Diversification 6 101310, Alger, 4-5 novembre 2010, <https://www.imf.org/external/french/np/seminars/2010/afrfin/pdf/Gelb2f.pdf>, consulté le 05/05/2016.

## *Chapitre II :*

*Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

---

### **Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux**

Depuis son indépendance l'Algérie demeure un pays mono-exportateur, l'économie reste très largement tributaire du secteur des hydrocarbures.

Suite au contre choc pétrolier de 1986, la diversification des exportations est au centre des préoccupations des pouvoirs publics en Algérie. Plusieurs mécanismes, facilitations, mesures d'appui et d'accompagnement ont été mis à la disposition des entreprises désirant positionner leurs produits à l'étranger. L'Algérie demeure malheureusement un pays mono-exportateur d'hydrocarbures, les différentes politiques de développement des exportations hors hydrocarbures ont échoué.

Après avoir décrit ces différentes procédures et facilitations mises en place par l'Etat dans le but d'encourager la diversification des exportations algériennes, comme première section, on présentera la structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie et les accords régionaux de libre-échange signés avec ses partenaires commerciaux.

### **Section 1 : Les dispositifs d'aides et de facilitations des exportations hors hydrocarbures en Algérie**

Depuis 30 années, et malgré la mise en œuvre de nombreux programmes pour la promotion des exportations hors hydrocarbures, celles-ci restent toujours marginales.

Dans ce présent contexte, nous avons choisi de mener notre réflexion sur les mesures menées par les pouvoirs publics destinées à encourager les exportations hors hydrocarbures.

#### **1.1. Les organismes des promotions des exportations hors hydrocarbures**

Le développement des échanges extérieurs, et notamment des exportations hors hydrocarbures, a nécessité la création de divers organismes :

##### **1.1.1. Agence Nationale de Promotion de Commerce Extérieur (ALGEX)**

L'agence de promotion des exportations (PROMEX) a été créée en 1966, dans le but de mettre en application sur le terrain la politique de promotion des exportations du ministère du commerce. Cependant, suite à son bilan mitigé et eu égard l'évolution de l'économie mondiale, elle a été transformée en 2004 en agence nationale de promotion du commerce extérieur ALGEX.

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

---

Cette agence ALGEX s'inscrit dans la politique d'expansion des échanges commerciaux et d'intégration mondiale.<sup>28</sup>

ALGEX est créée par le décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004, elle est chargée de contribuer aux efforts de promotion des produits algériens et de diversification des exportations à travers ses différentes missions qui se résument comme suit :<sup>29</sup>

- Participation à la définition de la stratégie de promotion du commerce extérieur et sa mise en œuvre après son adoption par les instances concernées ;
- Analyse des marchés mondiaux et réalisation d'études prospectives globales et sectorielles sur les marchés extérieurs ;
- Elaboration d'un rapport annuel d'évaluation sur la politique et les programmes d'exportation ;
- Mise en place et gestion de systèmes d'informations statistiques sectorielles et globales sur le potentiel national à l'exportation et sur les marchés extérieurs ;
- Mise en place d'un système de veille sur les marchés internationaux et leur impact sur les échanges commerciaux de l'Algérie ;
- Conception et diffusion de publications spécialisées et notes de conjoncture en matière de commerce international ;
- Suivi et encadrement de la participation des opérateurs économiques nationaux aux différentes manifestations économiques, foires, expositions et salons spécialisés se tenant à l'étranger ;
- Assistance aux opérateurs économiques pour le développement d'action de communication, d'information et de promotion relatives aux produits et services destinés à l'exportation ;
- Assistance aux opérateurs économiques pour le développement d'action de communication, d'information et de promotion relatives aux produits et services destinés à l'exportation.

L'agence est confrontée à certains problèmes, liés à la gestion, car le mode opérationnel actuel ne lui permet pas la fluidité et la facilité dans la réalisation de ses missions. Les contraintes administratives et budgétaires sont lourdes et freinent l'élan de l'ALGEX, ralentissent ses

---

<sup>28</sup> [www.algex.dz](http://www.algex.dz), consulté le 06/04/2016

<sup>29</sup> Chambre de commerce et l'industrie du mezghena , <http://www.ccimezghena.caci.dz>, consulté le 05/05/2016.

## ***Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux***

---

capacités d'intervention. Par exemple, les statuts de l'agence de lui permettent d'avoir des représentations régionales en Algérie<sup>30</sup>.

### **1.1.2. Compagnie Algérienne d'Assurance de Garantie des Exportations(CAGEX)**

La CAGEX est une entreprise publique économique, dotée d'un capital social de 450 millions de dinars repartis, créée par l'ordonnance n°96/06 du 16/01/1996, sous forme de société par actions dont les actionnaires sont cinq banques et cinq compagnies d'assurances : BADR, BDL, BEA, CPA, BNA, CAAR, CAAT, CCR, CNMA.

Elle a pour mission de prendre en charge l'assurance des risques à l'exportation, de la garantie de paiement en cas de défaillance de l'acheteur (risques commerciaux et risque politiques : insolvabilité, guerres, etc...). Elle offre aussi plusieurs prestations aux opérateurs économiques à travers des mesures d'accompagnement, notamment dans l'accès à l'information sur les marchés extérieur, et propose plusieurs formules de contrat d'assurance, dont celles des crédits et des expositions.

En outre, l'accès à l'information commerciale et l'analyse des risques pays par l'assuré, permet la mise à la disposition des usages et clients de la CAGEX de toutes les informations appropriées ainsi que des informations sur la réglementation en vigueur dans le pays de l'acheteur.<sup>31</sup>

### **1.1.3. Le Fond Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE)**

Le fonds spécial pour la promotion des exportations a été institué par la loi de finance 1996. Il est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leurs actions de promotion et de placement de leurs produits sur le marché extérieur.<sup>32</sup>

L'aide de l'Etat par le biais du FSPE est octroyé à toute entreprise résidente productrice de bien et service et à tout commerçant régulièrement inscrit de registre ou commerce œuvrant dans le domaine de l'exportation.

Le montant de l'aide accordée est fixé par le ministre du commerce selon des pourcentages déterminés à l'avance, en fonction des ressources disponibles.

---

<sup>30</sup> Khemnou B, « pourquoi les exportations hors hydrocarbures ne décollent pas » ; Alger ; janvier 2015, consulté le 28 mai 2016

<sup>31</sup> Tiré du site : [www.cagex.dz](http://www.cagex.dz). Consulté le 06/04/2016.

<sup>32</sup> [www.mincommerce.gov.dz](http://www.mincommerce.gov.dz), consulté le 3/4/2016.

## ***Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux***

---

Le FSPE a été créé pour promouvoir les exportations hors hydrocarbure à travers la prise en charge d'une partie des frais liés au transport des marchandises et la participation des entreprises aux foires et salons à l'étranger.<sup>33</sup>

### **1.1.4. La Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie(CACI)**

La chambre Algérienne de commerce et l'industrie, instituée par le décret exécutif n°96-94 du 03 mars 1996, est un organisme de l'Etat à caractère commercial et industriel, qui prend en charge les intérêts professionnels des milieux d'affaires en concentration avec les pouvoirs publics.

Elle a plusieurs missions :<sup>34</sup>

- Fournir aux pouvoirs publics, sur leur demande ou de sa propre initiative, les avis, les suggestions et les recommandations sur les questions et préoccupations intéressant directement ou indirectement, au plan national, les secteurs du commerce, de l'industrie et des services ;
- Organiser la concertation entre ses adhérents et recueillir leur point de vue sur les textes qui lui soumettrait l'administration pour examen et avis ;
- Effectuer la synthèse des avis, recommandations et propositions adoptés par les chambres de commerce et l'industrie et de favoriser l'harmonisation de leurs programmes et de leurs moyens ;
- Assurer la représentation de ses chambres auprès des pouvoirs publics et de désigner des représentants auprès des instances nationales de concentration et de consultation ;
- Entreprendre toute action visant la promotion et le développement des différents secteurs de l'économie nationale et leur expansion, notamment en direction des marchés extérieurs.

### **1.1.5. La Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX)**

La société algérienne des foires et expositions est une société par action. Elle est issue des différentes modifications apportées le 24 décembre 1990 à l'ONAFEX (Office National Algérien des Foires et Expositions). Elle a pour objet de contribuer au développement et à la promotion des activités commerciales.

---

<sup>33</sup> [www.algex.dz](http://www.algex.dz), consulté le 6/4/2016.

<sup>34</sup> Tiré du site web de la chambre Algérienne de Commerce et l'Industrie : [www.caci.dz](http://www.caci.dz). Consulté le

## ***Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux***

---

Elle est chargée également :<sup>35</sup>

- D'accorder une assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international grâce au développement des différentes relations avec des partenaires étrangers et l'organisation de rencontres professionnelles ;
- De participer à la promotion des échanges commerciaux par l'organisation des foires et salons spécialisés en Algérie et à l'extérieur.

### **1.1.6. Le couloir vert**

Il constitue une facilitation qui est accordée depuis septembre 2006 à l'exportation de dattes, et consiste en l'assouplissement du passage en douane de la marchandise, qui subit uniquement un contrôle documentaire ce qui se traduit par une fluidité générant une réduction considérable des délais d'expédition. Cette facilitation doit être étendue à terme aux autres exportations de produits périssables : produits agricoles frais et produits de la pêche<sup>36</sup>

### **1.2. Avantages et facilitations accordées aux exportations hors hydrocarbures**

Dans le but d'encourager les exportations hors hydrocarbures, l'Etat a mis à la disposition de l'exportateur plusieurs avantages et facilitation.

#### **1.2.1. Les avantages fiscaux**

Ces avantages fiscaux sont résumés comme suit :

##### **1.2.1.1. Exonération en matière d'impôts directs**

1). Bénéficiaire de l'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés les opérations de ventes et les services destinés à l'exportation, à l'exception des transports terrestres, maritimes et aériens, les réassurances et les banques.<sup>37</sup>

2) N'est pas compris dans le chiffre d'affaires servant de base à la TAP : Le montant des opérations de vente, de transport ou de courtage qui portent sur des objets ou marchandises destinées directement à l'exportation, y compris les opérations de traitement pour la fabrication de produits pétroliers destinés directement à l'exportation<sup>38</sup>

---

<sup>35</sup> Tiré le site : [www.safex-algerie.com](http://www.safex-algerie.com), consulté le 17/05/2016.

<sup>36</sup> Ati takarli, « les exportations hors-hydrocarbures algériennes », Communication présentée à l'occasion de la tenue de la Convention France Maghreb, Paris les 5 et 6 février 2008..

<sup>37</sup> (N)BOUAICHI, (N) BENNACER « Dispositif réglementaire et financier pour la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie »université de bejaia,2012 page 9

<sup>38</sup> Idem page 10

## ***Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux***

---

3) Suppression du versement forfaitaire VF : Cette exonération s'applique au chiffre d'affaires réalisé en devises.<sup>39</sup> (Article 209-3 C I D abrogé par l'Art 13 de la L F 2006).

### **1.2.1.2. Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires, il s'agit de :<sup>40</sup>**

1) Exemption de la TVA pour les affaires de vente et de façon portant sur les marchandises exportées, sous certaines conditions (Article 13 du code des taxes sur le chiffre d'affaires).

2) Franchise de la TVA : Les exportateurs peuvent bénéficier de l'achat en franchise de la taxe sur la valeur ajoutée quand ils effectuent des achats ou importations de marchandises destinées soit à l'exportation ou à la réexportation en l'état, soit à être incorporés dans la fabrication, la composition, le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation, ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation.

3) Restitution de la TVA pour les opérations d'exportation de marchandises, de travaux, de services ou de livraison de produits pour lesquels la franchise à l'achat est autorisée par l'article 42 du code de TVA (Article 50 du code des taxes sur le chiffre d'affaires) ;

### **1.2.2. Contrôle des changes**

La législation bancaire a accordé des avantages aux exportateurs en matière de :<sup>41</sup>

- 1) Délais de transfert des recettes d'exportation : fixer à 120 jours.
- 2) La rétrocession des montants d'exportation en devises : en fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers et en ouvrant droit à l'inscription au (x) compte (s) devises des personnes morales. La répartition est fixée comme suit :
  - 50% du montant en compte dinars
  - 30 % du montant en compte devise personne morale
  - 20% du montant en compte devise intitulé exportateur (qui peut être utilisé à la discrétion de l'exportateur et sous sa responsabilité)
- 3) Exportation de produits sous le régime de la consignation : Il s'agit d'exportation de produits qui seront vendus par un dépositaire ou un commissionnaire établi à l'étranger à un prix

---

<sup>39</sup> Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p5

<sup>40</sup> Idem

<sup>41</sup> Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p5

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

---

fixé par l'exportateur. Elle est dite « à prix imposé » ou selon les intérêts de l'exportateur, elle est dite « au mieux ». Elle s'applique seulement aux fruits et légumes.

### **1.2.3. Régimes douaniers suspensifs à l'exportation**

Il s'agit de l'entrepôt des douanes, admission temporaire, réapprovisionnement franchise et exportation temporaire.

#### **1.2.3.1. L'entrepôt des douanes**

Les magasins et aires de dépôt temporaires à l'exportation ou à la réexportation, qui permettent aux exportateurs de placer leurs marchandises dans les locaux agréés par l'administration des douanes en attendant leur embarquement à destination de l'étranger,<sup>42</sup> en suspension des droits et taxes et des mesures de prohibition à caractère économique.<sup>43</sup>

#### **1.2.3.2. Admission temporaire**

L'admission temporaire permet de suspendre le règlement du droit de douane sur les marchandises importées destinées à être transformées, perfectionnement actif et l'exportation en l'état, à recevoir un complément de transformation avant d'être réexportées.<sup>44</sup>

#### **1.2.3.3. Réapprovisionnement en franchise**

Un régime douanier qui permet d'importer, en loyauté des droits et taxes à l'importation, les marchandises équivalentes par leur espèce, leur qualité et leurs caractéristiques techniques à celles qui, occupées sur le marché intérieur, ont été utilisées pour obtenir des produits préalablement exportés à titre définitif<sup>45</sup>.

#### **1.2.3.4. Exportation temporaire**

Ce régime permet l'exportation temporaire, sans application des mesures de prohibitions à caractère économique et dans un but défini, de marchandises destinées à être réimportées dans un délai déterminé soit en l'état ou après avoir subi une transformation, un complément de main d'œuvre ou une réparation.<sup>46</sup>

---

<sup>42</sup> BOUAICHI, (N) BENNACER « Dispositif réglementaire et financier pour la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie » université de Bejaia, 2012 page 13.

<sup>43</sup> Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p 06.

<sup>44</sup> Articles 174 à 185 du code des douanes.

<sup>45</sup> Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p 06

<sup>46</sup> [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz), ministres des finances direction général des douanes. Consulté le 19/05/2016.

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

### **Section 02 : Structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie et les accords régionaux.**

Le commerce extérieur joue un rôle important dans l'économie algérienne. Dans cette section nous allons montrer la structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie, et les raisons de la faiblesse de ces dernières.

#### **2.1. La structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie**

La non diversification des exportations de l'économie nationale a fait de l'Algérie un pays mono exportateur par excellence. En remontant dans le temps, on s'aperçoit que l'économie algérienne est depuis longtemps basée essentiellement sur le pétrole et le gaz comme seule source de revenu et de financement des plans de développement. Comme montre le tableau et le graphe ci-après.

##### **2.1.1. Tendances générales des exportations algériennes**

On présentera les exportations totales, puis on se focalisera sur l'évolution de la structure de ces exportations

###### **2.1.1.1. Evolution des exportations algériennes durant la période (1975-2015)**

L'évolution des exportations totales de l'Algérie est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau n°2.6 :** Evolution des exportations algériennes durant la période (1975-2015) (million USD)

Année	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Les exportations H	3965	15370	9893	10865	9731	21419	45094	55527	60304	35724
Les exportations HH	327	243	252	439	509	612	907	1526	2582	2063
Totale des exportations en Millions USD	4292	15613	10145	11304	10240	22031	46001	57053	62886	37787

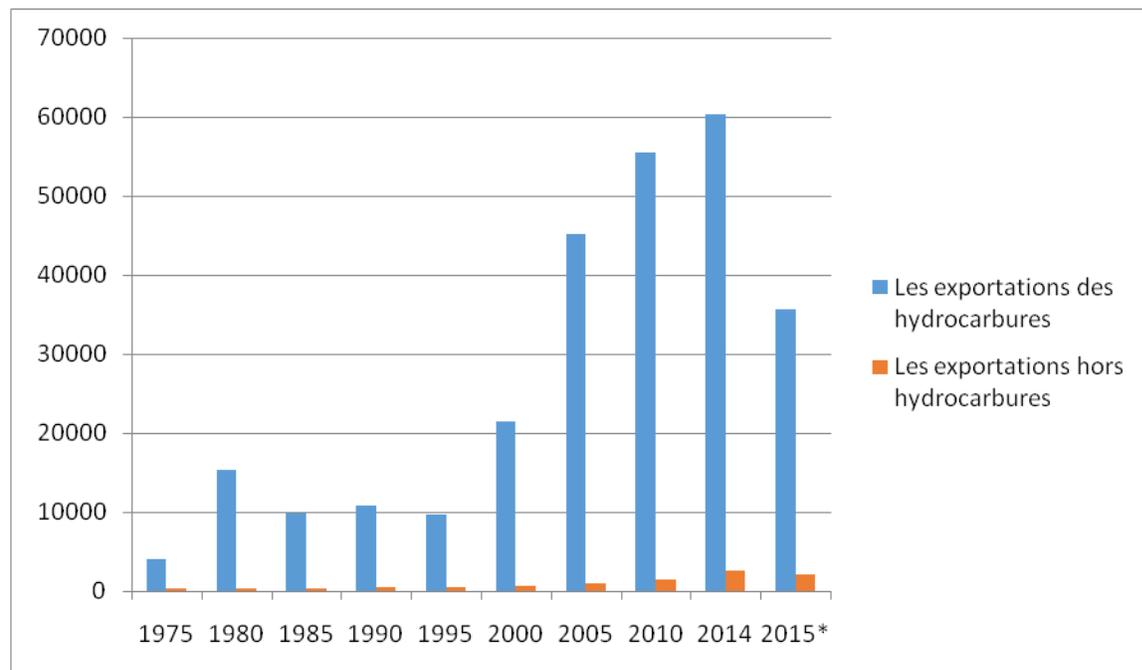
**Source :** établi par nous même à partir des données de la direction générale des douanes. « Rapports périodiques des statistiques du commerce extérieur de l'Algérie » consulter sur le site

<http://www.douane.gov.dz/Rapports%20periodiques.html>

Le graphe ci-dessous illustre l'évolutions des exportations en Algérie.

## Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux

Schéma n°2.5 : Evolution des exportations en Algérie durant la période 1975-2015.



Source : établiT par nous-même à partir des données du tableau n°2.6

La tendance générale des exportations hors hydrocarbures en Algérie est croissante mai l'évolution très lente, les chiffres en passant de 327 Millions USD en1975 à 1575 Millions USD en 2015.

Les exportations des hydrocarbures en Algérie pour la période 1975 à 2015 montrent qu'progression importante allant de 3965 Millions USD en 1975 à 15370 Millions USD en 1980. Ces exportations des hydrocarbures ont connu une baisse de 35.6% en 1985 par rapport à l'année 1980 suite à la chute brutale des prix pétroliers internationaux. Les exportations hors hydrocarbures son quasiment stagnées jusqu'au 2009 ou elles commencent à avoir une légère croissance.

### 2.1.1.2. La part des exportations hors hydrocarbures dans l'exportation globale de l'Algérie

Dans le tableau suivant on va présenter l'évolution de la part des exportations hors hydrocarbures dans l'exportation globale de l'Algérie durant la période 1975-2015

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

**Tableau n° 2.7:** La part des exportations hors hydrocarbures dans l'exportation globale de l'Algérie de 1975 à 2015.

Années	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
La part des exportations hors hydrocarbures en %	7.6	1.6	2.5	3.9	5.0	2.8	2.0	2.7	4.1	5.5

**Source :** établi par nous même à partir des données de la direction générale de douane

Pour la période 1975-2015, l'analyse des exportations hors hydrocarbures nous montre que ces dernières occupent une place marginale dans les exportations algériennes. Durant les années 1975-1980, les exportations hors hydrocarbures ont connues une baisse de 6 points, de 7,6% en 1975 jusqu'à 1,6% en 1980 de total des exportations. Cette diminution est due à la chute brutale des prix pétroliers internationaux. Contrairement à la période 1980-1995, les exportations hors hydrocarbures sont en hausse du 3,4 point, en passant de 1,6% en 1980 à 5,0% en 1995 du total des exportations.

Du 2000 à 2005, les exportations hors hydrocarbures ont baissé du 0,4 points, de 2,8% en 2000 à 2,0% en 2005 du total des exportations.

Enfin de 2010 à 2015, les exportations hors hydrocarbures ont connu une hausse de 2,8 points, de 2,7% en 2010 jusqu'à 5,5% en 2015. Cette hausse est due à la stratégie adoptée par les autorités algériennes afin d'encourager les exportations hors hydrocarbures.

### **2.1.1.3. Evolution des exportations hors hydrocarbures en Algérie par groupe d'utilisation**

Dans le tableau suivant on va présenter l'évolution des exportations hors hydrocarbures en Algérie par groupe d'utilisation durant la période 1975-2015

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

**Tableau n°2.8 :** Evolution des exportations hors hydrocarbures en Algérie par groupe d'utilisation durant la période 1975-2015 (en % de totale des exportations)

	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015
Alimentation	4.1	0.8	0.6	0.4	1.1	0.1	0.1	0.6	0.5	0.6
Produits bruts	1.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3
Demi-produits	1.3	0.4	1.4	1.9	2.7	2.1	1.4	1.9	3.4	4.5
Bien d'équipement agricole	0.0	–	0.0	0.1	0.1	0.1	–	0.0	0.0	–
Biens d'équipement industriel	0.8	0.0	0.1	0.7	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Biens de consommation	0.2	0.0	0.2	0.6	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Total des exportations HH (en%)	7.7	1.9	2.6	4.0	4.1	2.8	2.0	2.9	4.3	5.5
Total des exportations (million USD)	4292	15613	10245	11304	10240	22031	46001	57053	62886	37787

**Source :** établi par nous-même, à partir des données de la direction générale de douane.

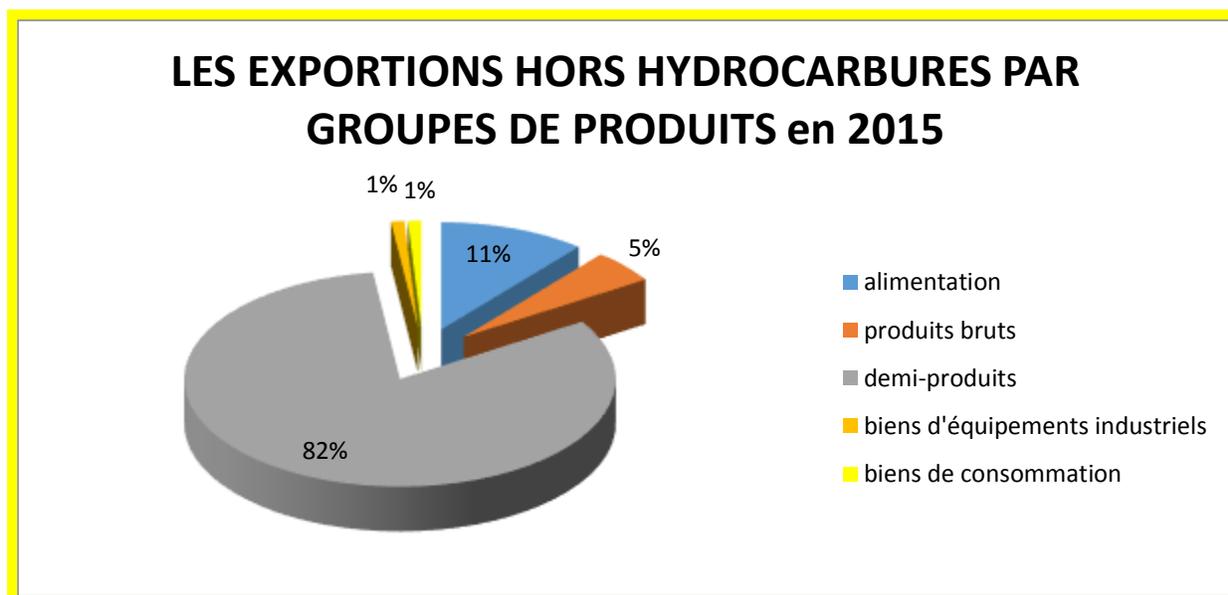
La structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie par groupe d'utilisation durant la période 1975-2015, montre que l'alimentations occupent la première place en 1975 avec une part de 53,24% de totale des exportations hors hydrocarbures.

Depuis ces produits ont connu une baisse constante pour avoir seulement une part de 10.9% en 2015, qui représente 0.6% de totale des exportations algériennes.

Par contre les exportations des Demi-produits représentent une évolution durant cette période de 1.3% à 4.5% de totale des exportations algériennes.

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

**Schéma n°2.6 :** la répartition des exportations hors hydrocarbures par 0groupes d'utilisation en 2015.



**Source :** établi par nous-même à partir des données de tableau n°2.8

La structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie nous montre que la catégorie demi-produits occupe la part la plus importante avec 82.1% du totale des exportations hors hydrocarbure. Les produits alimentaires viennent en deuxième positions avec 11.34% du total de ces exportations. Suivi des produits bruts avec de part de 5.13% des exportations totales hors hydrocarbures, les autres produits ne présentent qu'une part bien très marginale et insignifiante avec un pourcentage de 0.9 pour les biens d'équipement industriels et 0.53 pour les bien de consommation.

### **2.1.1.4. Les exportations algériennes par régions économiques**

Les exportations algériennes par régions économiques est illustrée dans ce tableau ci-dessus

**Tableau n°2.9 :** Les exportations algériennes par régions économique pour l'année 2015

Pays	Les exportations en Millions USD	Structure %
Unions Européenne (UE)	25801	68.28
OCDE (Hors UE)	5428	14.36
Autres Pays d'Europe	37	0.10
Amérique du Sud	1575	4.17

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

Asie	2562	6.78
Océanie	57	0.15
Pays d'Arabes (Hors UMA)	628	1.66
Pays de Maghreb Arabe UMA	1607	4.25
Pays d'Afrique	92	0.24
Totale	37787	100

**Source :** établi par nous-même à partir des informations de la direction générale de douane

Les pays d'Unions Européenne sont les principaux partenaires de l'Algérie, avec une proportion de 68.28% pour les exportations.

Pour les pays de l'OCDE (Hors UE), ils viennent en deuxième position comme clients de l'Algérie avec une proportion de 14.36% des produits algériens destinés à l'étranger.

Les exportations algériennes vers les pays asiatiques demeurent relativement faibles avec une part de 6.78%.

Les exportations algériennes vers les autres régions sont marquées par de faibles proportions. Les exportations vers les pays du Maghreb (UMA) de meure avec une proportion de 4.25% et les exportations vers les pays d'Amérique de Sud est très faible avec 4.17%.

### **2.1.1.5. Les principaux clients de l'Algérie**

Durant l'année 2015, l'Espagne a été le principal client de l'Algérie avec une part de 17.37% des ventes à l'étranger suivie par l'Italie 16.32% et la France 13.02%.

Le tableau suivant donne la valeur et la part des principaux clients de l'Algérie, pour l'année 2015.

**Tableau n°2.10 :** les principaux clients de l'Algérie en 2015

<b>Principaux clients</b>	<b>Valeurs en Millions USD</b>	<b>Structures %</b>
Espagne	6565	17.37
Italie	6167	16.32
France	4921	13.02
Grande Bretagne	2883	7.63
Pays-Bas	2281	6.04
Turquie	2071	5.48

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

Etats Unis d'Amérique	1977	5.23
Brésil	1393	3.69
Belgique	1282	3.39
Portugal	1002	2.67
Tunisie	856	2.27
Canada	748	1.98
Reps de Corée	671	1.78
Maroc	667	1.77
Japon	602	1.59
<b>Sous Total</b>	<b>34093</b>	<b>90.22</b>
<b>Total Général</b>	<b>37787</b>	<b>100%</b>

Source : la direction générale de douane 2015

### **2.2. Les principaux accords de l'Algérie dans le cadre de création de zones de libre échange**

Dans cette partie nous allons les accords signés entre l'Algérie et les autres pays en matière d'exportation hors hydrocarbures qui sont l'UE, UMA et les Grand Zone de Libre Echange.

#### **2.2.1. L'accord d'Association avec l'Union Européenne**

Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Septembre 2005 est devrait aboutir à la mise en place d'une zone libre échange à l'horizon 2020, au lieu de 2017.

L'Union Européenne est le principal client pour les entreprises algériennes avec 2/3 des exportations hors hydrocarbures. L'accord conclu entre l'Algérie et l'Union Européenne est mis en application depuis le 1er septembre 2005 devrait inciter les entreprises algériennes à exporter davantage.<sup>47</sup>

Cependant, le niveau de nos exportations reste très faible et nous ne profitons pas du tout des opportunités offertes par l'Accord d'Association. Les contingents accordés bien que dérisoires ne sont même pas consommés à 10 %, de même que des exonérations totales de droits de douanes sans limitation de quantité ne sont pas utilisées.<sup>48</sup>

<sup>47</sup> (N)BOUAICHI, (N) BENNACER « Dispositif réglementaire et financier pour la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie » université de Bejaia, 2012

<sup>48</sup> Ati takarli, « les exportations hors-hydrocarbures algériennes », Communication présentée à l'occasion de la tenue de la Convention France Maghreb, Paris les 5 et 6 février 2008.

## ***Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux***

---

Le montant des exportations HH vers l'Union Européenne qui reste modeste, est passé entre 2006 et 2007, de 745 millions US\$ à 892 millions US\$, soit une augmentation d'environ 20 %. Cette persistance de la faiblesse des exportations peut être expliquée, outre par le manque d'exploitation des opportunités offertes dans l'Accord d'Association, par la nature du marché européen très concurrentiel et par les conditions non tarifaires imposées par l'Union Européenne auxquelles il est nécessaire de s'adapter, notamment les normes.<sup>49</sup>

### **Quelques protocoles de l'accord :<sup>50</sup>**

#### ► Protocole N°1 : produits agricoles

- 117 lignes tarifaires bénéficient d'un accès en franchise des droits de douane sans limitation de quantités,
- 26 lignes tarifaires sont admises en franchise de droits de douanes sous quotas tarifaires,
- 15 lignes tarifaires sont admises en franchise de droits de douanes sous quantités de référence.

#### ► Protocole N° 3 : produits de la pêche.

- 20 lignes tarifaires, bénéficient de l'exemption de droit de douane.

#### ► Protocole N°5 : produits agricoles transformés

- Franchise de droits de douane sans limitation de quantités,
- Franchise de droits de douane avec imposition d'éléments agricoles,
- Franchise de droits de douane sous quotas :

\*les pâtes alimentaires (2000T/An),

\*le couscous (2000T/An),

\*préparation à base de lait fermenté (1500T/An)

### **2.2.2. Les échanges de l'Algérie avec la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE)**

La convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes a été mise en œuvre, le 1er janvier 2009. Cette convention régissant les produits bénéficiant d'un régime tarifaire préférentiel au sein de la GZALE<sup>51</sup>.

---

<sup>49</sup> Ati takarli, « les exportations hors-hydrocarbures algériennes », Communication présentée à l'occasion de la tenue de la Convention France Maghreb, Paris les 5 et 6 février 2008.

<sup>50</sup> Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p10

<sup>51</sup> ALGEX « impact de l'accord d'association sur les échanges de l'Algérie avec l'UE premier semestre 2010 », aout 2010, p13-14. [www.algex.dz](http://www.algex.dz), consulté le 28/05/2016.

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

---

La zone compte tous les pays arabes à l'exception de la Mauritanie, de Djibouti, la Somalie et les Iles Comores. Les échanges commerciaux intra-arabes ne dépassent cependant pas les 10% en moyenne du volume total de leur commerce extérieur<sup>52</sup>.

L'Algérie exporte vers les pays arabes, particulièrement des produits alimentaires (dattes, sucre, huile de tournesol, légumes), de l'énergie et des lubrifiants, des produits laminés, des pneumatiques, des bonbonnes et des bouteilles, des flacons et des articles similaires.

Pour bénéficier de ce régime préférentiel, les exportateurs doivent présenter :

- Un certificat d'origine des marchandises originaires de l'Algérie exporté vers les Etat de la zone, délivré par la chambre algérienne de commerce et d'industrie, visé par les services de douanes, dont la durée de validité est fixée à six mois à partir de la date de sa délivrance
- Une déclaration d'exportation.

Les exportations algériennes hors hydrocarbures vers cette zone ont enregistré au cours de l'année 2012 une valeur de 267 millions USD, soit 12 % du total Algérie hors hydrocarbures (2 milliards USD) contre 220 millions USD en 2011, soit une augmentation de 21 % (47 millions USD). Il s'agit du sucre et du verre plat qui totalisent une hausse de 47 millions USD en 2012, par rapport à l'année d'avant.<sup>53</sup>

Au cours de l'année 2012, les clients de l'Algérie au sein de la GZALE est à 78% dominé par l'Irak, le Maroc, la Tunisie, la Syrie et l'Arabie Saoudite.

L'Irak occupe la place de 1<sup>er</sup> client de l'Algérie au sein de la GZALE, avec 29% de l'ensemble des exportations HH soit une valeur de 78 Millions USD, contre 7% enregistrées en 2011. Le sucre est Le principal produit exporté vers Irak. Le Maroc est en deuxième place avec 19% de l'ensemble des exportations HH soit une valeur de 50 Millions USD, contre 20 millions USD en 2011.

### **2.2.2.1. Produits industriels**

Les produits industriels exportés vers la GZALE, d'une valeur de 102 millions USD représentent 38 % des exportations hors hydrocarbures vers cette zone et ont régressé de 6 % Par rapport à l'année précédente (109 millions USD). Les produits industriels bénéficiant d'avantage

---

<sup>52</sup> [www.aps.dz/Hausse-de-21-en-2012](http://www.aps.dz/Hausse-de-21-en-2012), 28/04/2016.

<sup>53</sup> <http://www.mincommerce.gov.dz/fichiers13/impactgzale2012.pdf>, consulté le 03/04/2016.

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

---

préférentiel représentent une valeur de 73 millions USD, contre 60 millions enregistrés une année auparavant.<sup>54</sup>

### **2.2.2.2. Produits agricoles et agro-alimentaires**

Les produits agricoles et agro-alimentaires d'une valeur de 164 millions USD occupent une part de 61 % du total des exportations hors hydrocarbures vers la GZALE, contre 111 millions en 2011, soit une hausse de 48%.

Les produits bénéficiant de l'avantage préférentiel sont à 8 millions USD, soit 5% de l'ensemble des produits agricoles et agro-alimentaires exportés vers cette zone, contre 1 million en 2011. Il s'agit notamment des exportations de truffes.

### **2.2.2.3. Produits de la pêche**

L'exportation des produits de la pêche vers les pays de la GZALE compte une part de 1 % du total des exportations algériennes hors hydrocarbures vers cette zone et est évaluée à 1,4 millions USD (en 2012), contre 0,88 million USD (en 2011).

### **2.2.3. L'Accords avec les pays du Maghreb (UMA)**

L'union du Maghreb Arabe (UMA), a été fondée le 17 février, date à laquelle le traité constitutif de l'Union Maghreb Arabe, a été signé à Marrakech (MAROC)<sup>55</sup>, elle a été formée par les cinq pays du Grand Maghreb, à savoir l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie ainsi que la Tunisie et dont le siège du secrétariat général est situé au Maroc à Rebat.

Le Traité constitutif de l'UMA a fixé les objectifs suivants <sup>56</sup>:

- La consolidation des rapports de fraternité qui lient les Etats membres et leurs peuples ; la réalisation du progrès et du bien-être de leurs communautés et la défense de leurs droits ;
- La réalisation progressive de la libre circulation des personnes des services, des marchandises et des capitaux entre les Etats membres ;
- L'adoption d'une politique commune dans tous les domaines. En matière économique, la politique commune vise à assurer le développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membres.

---

<sup>54</sup> Ministère du commerce agence nationale de promotion du commerce extérieur Algex, « Impact de l'accord de libre échange sur les échanges de l'Algérie avec la grande zone arabe de libre échange année 2012 »

<sup>55</sup> <https://anneemaghreb.revues.org/1866> consulté le 28/05/2016.

<sup>57</sup> Idem

## *Chapitre II : Les exportations hors hydrocarbures en Algérie : Dispositifs de promotion et état des lieux*

---

A été ratifié par l'Algérie le 1 avril 1989. Sur le plan commercial, deux conventions ont été conclues : la convention commerciale et tarifée par l'Algérie le 21 avril 1992, non tarifée par d'autres états Maghrébins, et la convention relative à l'échange de produits agricoles signée en juillet 1990 qui n'est toujours pas finalisée en raison de non finalisation de l'ensemble des protocoles d'application.

Au terme de ce chapitre, on peut dire que malgré les différents dispositifs d'aides et de facilitation aux exportations hors hydrocarbures adoptés par l'Algérie, et malgré les accords régionaux tels que (UE, UMA...) visant le développement de ses échanges extérieurs, l'Algérie demeure un pays mono exportateur de l'hydrocarbure.

D'après l'examen de l'historique de l'évolution des exportations en Algérie du 1975 à 2015, nous avons constaté la part des exportations hors hydrocarbures demeure à la tête des exportations de l'Algérie. Et malgré les accords de l'Algérie dans le cadre de zone de libre échange tels que l'accord d'association avec l'union européenne et les accords avec l'Union Maghrébines Arabes (UMA), le niveau des exportations algériennes reste très faible et l'Algérie n'a pas été profité de tous les opportunités offertes par ces accords.

*Chapitre III : Politique de diversification : Etude Comparative  
entre l'Indonésie et l'Algérie*

### **Chapitre III : Politique de diversification : Etude Comparative entre l'Indonésie et l'Algérie**

Dans le but de comparer les politiques agricoles, industrielles et les politiques d'attractivités des IDE afin de comprendre pourquoi l'Indonésie a réussi sa politique de diversification, alors que l'Algérie demeure un pays mono-exportateurs. Ce chapitre va comporter 3 sections. La première concerne l'étude de la politique agricole et les principaux indicateurs de développement de l'agriculture, la deuxième est consacré à l'étude de la politique industrielle et les principaux indicateurs de développement du secteur manufacturier, et la dernière section est consacré à L'investissement direct étranger

#### **Section 1 : Etude de la politique agricole et les principaux indicateurs de développement de l'agriculture**

Dans cette section, on présentera les principaux indicateurs de développement de l'agriculture, ainsi que les politiques agricoles des deux pays à savoir l'Indonésie et l'Algérie.

##### **1.1. Un aperçu sur les politiques agricoles en Algérie**

Dans son article, Bessaoud (1994)<sup>58</sup> a montré que les politiques agricoles mises en œuvre en Algérie se sont caractérisées par l'absence de continuité. En effet, la décennie 1960 a été marquée par l'expérience de l'autogestion et une politique de reconversion partielle de l'appareil productif. La décennie 1970 a été celle d'une intervention institutionnelle lourde de l'Etat dans la gestion du secteur et celle de la réforme agraire.

La décennie 1980 opère des ruptures et tente d'assurer une transition vers l'économie de marché. En effet, la part de l'agriculture dans la création de la richesse a chuté à moins de 10%. Au cours de la décennie 1980–89, la valeur ajoutée agricole a représenté, en termes constants, 7 à 8% de la PIB par an. Sa place dans la population active occupée en 1989 n'est que de 23% (975 113 occupés dans l'agriculture sur près de 4,2 millions) avec une quasi-stagnation de l'emploi agricole entre 1985 et 1990).<sup>59</sup>

Le recours aux importations agricoles et alimentaires est devenu le principal instrument de gestion de la consommation et de la ration alimentaire nationale. Les importations alimentaires sont passées d'une moyenne annuelle de 0,8 milliard de DA durant le 2ème plan (1970-73) à 3,8 milliards de DA au cours du 3ème plan (1974–77) pour atteindre

---

<sup>58</sup>Bessaoud O (1994) « L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992) » Options Méditerranéennes, Sér. B / n°8, 1994 - Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée, pages 89-103, tiré du site internet : <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b08/CI950540.pdf>

<sup>59</sup> Idem, P91

7,8 milliards de DA au cours de la 1ère période quinquennale (1980–84) et 10,3 milliards de DA courants en moyenne annuelle en 1985–89. Elles représentent en 1989 approximativement 25% des importations de l'Algérie (contre 11% au début de la décennie 1970).<sup>60</sup> Les exportations agricoles ont chuté de moitié en valeur absolue entre la période 1970–73 et 1980–84, elles ne représentent plus que 183 millions de DA en moyenne annuelle, soit 0,3% des exportations totales du pays.<sup>61</sup>

Les taux d'autosuffisance alimentaire se sont fortement dégradés pour les blés et les laits et ses dérivés, particulièrement au cours de la décennie 1980-89. L'encouragement de l'agriculture privée, la libéralisation du système et le retrait de l'Etat dans le cadre du programme d'ajustement adopté au début des années 1990, n'ont toutefois pas réussi à améliorer les performances du secteur.<sup>62</sup>

Au début des années 90, l'application du PAS a pénalisé l'agriculture algérienne. En effet, les prix des intrants agricoles importés ont augmenté suite à la suppression des subventions y afférentes et la libéralisation du commerce extérieur, Les restriction imposées sur les crédits accordés aux agriculteurs suite à la réforme du système bancaire par la loi 90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit. L'ensemble de ces éléments ont eu pour conséquence une tendance au désinvestissement dans le secteur agricole.

Dans les années 2000, le Programme National de Développement Agricole (PNDA), rebaptisé Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) en 2002, avait pour principaux axes la reconversion des sols (à travers notamment le déplacement des cultures céréalières vers des zones plus favorables et l'utilisation des terres aux conditions rudes à des usages moins exigeants tels l'arboriculture rustique, la viticulture et les petits élevages) ; l'amélioration du rendement et de la productivité du travail dans les filières stratégiques (céréales, lait, pomme de terre); l'extension de la surface irriguée ; la mise en valeur des terres par les concessions dans les zones de montagnes, de piémonts, les terres steppiques et les zones sahariennes ; le lancement d'un programme de reboisement et enfin, l'amélioration des revenus des agriculteurs via des soutiens financier. Ce programme a certes eu des résultats positifs en termes de croissance, mais cela reste loin des résultats escomptés<sup>63</sup>.

---

<sup>60</sup>Bessaoud O (1994) « L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992) » Options Méditerranéennes, Sér. B / n°8, 1994 - Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée, pages 94.-103, tiré du site internet : <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b08/CI950540.pdf>

<sup>61</sup> Idem, P 95

<sup>62</sup> Idem, pages 89-103,

<sup>63</sup>Laoubi K.et Yamao M. « The Challenge of Agriculture in Algeria: Are Policies Effective? », *Economic Studies, Agriculture and Fisheries*, No.12, March 2012, pp.69-72.

La politique de renouveau agricole et rural, mise en œuvre durant la période couvrant 2010-2014, vise le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Il s'agit ainsi de réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public-privé et grâce à une forte implication des différents acteurs.

Lors d'une conférence-débat animée à la Fondation Friedrich-Ebert, à Alger, Mourad Boukella (2008) montre que la question de l'autosuffisance et la politique agricole restent encore irrésolue. Une tendance historique au recours systématique à l'importation comme instrument quasi-unique de régulation des filières agroalimentaires principales est constatée. Selon lui, l'échec est dû à la précipitation dans l'élaboration des politiques et au manque de visibilité et planification rigoureuse. Il note à ce sujet : "Les politiques successives qui ont été menées ont été conçues à chaque fois dans l'urgence pour résoudre des problèmes conjoncturels nés des dysfonctionnements du marché"... "n'ont jamais pris racine dans le cadre d'une stratégie de long terme, appuyée par une planification rigoureuse des objectifs et des moyens à échéances précises et des évaluations d'étapes objectivement établies". Même le PNDRA, lancé en 2000, "n'a pas répondu positivement et complètement à la question de la sécurité alimentaire du pays à long terme, si l'on en juge par la rigidité persistante de l'offre domestique des produits de base et par l'évolution sans cesse croissante de la facture alimentaire".

### **1.2 La politique agricole en Indonésie**

L'Indonésie a adopté des politiques agricoles qui ont longtemps encouragé l'autosuffisance en denrées de base, pour plus récemment favoriser les productions à plus haute valeur ajoutée, sans toutefois délaisser les secteurs traditionnels qui assurent un approvisionnement national, notamment en riz. Dans un cas comme dans l'autre, l'État a joué jusqu'à maintenant un rôle de premier plan afin de favoriser la sécurité alimentaire, en subventionnant massivement les denrées de base, les intrants chimiques, les carburants fossiles, et en mettant sur pied des mécanismes de stabilisation des prix.<sup>64</sup>

Ainsi, pour assurer l'accessibilité de populations plus démunies aux produits alimentaires, notamment par des programmes de distribution de denrées de base comme le riz et l'huile végétale aux populations défavorisées, l'Indonésie fournit ces deux derniers produits

---

<sup>64</sup> Bernard S et Bissonnette J, « Les politiques agricoles de l'Indonésie et de la Malaisie face aux impératifs de la sécurité alimentaire », Vertigo ; volume 14, n°1, p 13-21. Consulter sur le site : <https://vertigo.revues.org/14886>

presque gratuitement aux 28 millions de personnes sous le seuil de la pauvreté (World Bank, 2014)<sup>65</sup>

À partir des années 1965, le gouvernement indonésien considère l'agriculture comme secteur prioritaire pour le développement économique. Les mesures gouvernementales pour garantir l'approvisionnement en riz consistaient également à mettre en place de nouveaux mécanismes de régulation des stocks et du commerce. BULOG, l'agence de gestion logistique, établie en 1967, a joué un rôle de premier plan dans la gestion de l'approvisionnement, et dans le contrôle sur les prix, afin de protéger autant les producteurs que les consommateurs en cas de ratés du marché. Cette agence dispose de deux moyens principaux pour assurer la régulation du marché :

- 1) un monopole sur le commerce international de cette denrée
- 2) la gestion des stocks afin de gérer l'approvisionnement du marché national.
- 3) La gestion des importations par l'Agence et les barrières tarifaires élevées aux importations et aux exportations ont permis au gouvernement indonésien de contrôler l'approvisionnement du marché en riz, et par le fait même, de fixer des prix plafonds et planchers.
- 4) BULOG gère également l'achat d'une importante proportion du riz produit dans le pays (moins de 12 % de la production) afin d'alimenter les stocks et les programmes d'aide alimentaire nationaux (Gérard, 2010)
- 5) L'Agence gère des entrepôts de stockage de riz à l'échelle de chaque district et s'assure ainsi d'une réserve alimentaire pour atténuer l'effet d'une mauvaise récolte ou d'une hausse soudaine des prix.

À partir de la crise alimentaire de 1973-74, les autorités indonésiennes ont déployé des efforts importants pour l'augmentation de la production alimentaire (Gérard, 2010). L'Indonésie était le plus important importateur de riz du monde dans la deuxième moitié de la décennie 1970. Une série de programmes d'intensification (INSUS) ont suivi à partir des années 1979 afin d'accélérer l'augmentation des rendements. La filière rizicole, comme l'ensemble de l'économie agricole a fait l'objet d'une attention particulière de l'État par la mise sur pied de nombreux programmes pour la formation technique des producteurs. À cet effet, le programme BIMAS a permis l'organisation des riziculteurs et la dissémination des

---

<sup>65</sup>Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et du foret ; les politiques agricoles à travers le monde : quelques exemples », paris. Consulter sur le site :

[http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fichepays2014-INDONESIE\\_cle855cb4.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fichepays2014-INDONESIE_cle855cb4.pdf)

connaissances auprès des producteurs qui ont favorisé l'adoption à grande échelle des technologies de la Révolution verte.<sup>66</sup>

Le Gouvernement de l'Indonésie avec le soutien de la Banque mondiale a élaboré une stratégie de développement rural avec un accent sur la relance croissance de la productivité entre les producteurs ruraux et assurer que ces mesures sont viables à long terme (Banque mondiale 2007). Les composantes de cette stratégie font appel à des méthodes établies pour améliorer la productivité et la gestion durable des ressources. Ils comprennent l'amélioration des droits de propriété sur les terres en augmentant la proportion de certificats de titres officiels de l'actuel 25%, l'amélioration de la gestion des ressources en eau grâce à de meilleures opérations d'irrigation et d'entretien, et de réduire le gaspillage d'eau, épuisement des eaux souterraines, la pollution de l'eau et la dégradation des sols.<sup>67</sup>

La nouvelle loi No. 18/2012 sur l'alimentation a posés le principe général de la sécurité alimentaire (kemandirian pangan ou autonomie) et établi comme priorité la production nationale des biens de consommation courante. Des objectifs de production ont été fixés pour 39 produits et pour cinq d'entre eux (riz, maïs, soja, sucre et bœuf), les niveaux visés doivent permettre l'autosuffisance. La loi impose par ailleurs des restrictions sur les importations de fruits et de légumes, ce qui a fait augmenter les prix intérieurs. Pour le riz particulièrement, on estime qu'à la mi-2014, les prix pratiqués en Indonésie étaient supérieurs de 60 % aux prix mondiaux (Timmer, 2014).

Règlement présidentiel n ° 39 de 2014 sur la Liste d'investissement négatif impose le degré de limitations à la propriété étrangère dans les plantations variant selon le type de culture, et le règlement gouvernemental n ° 98 de 2013, limite les plantations privées à 100.000 hectares

### **1.3. Les principaux indicateurs de développement de l'agriculture**

Les critères de comparaison entre les deux pays seront : la superficie agricole, la population rurale, l'emploi dans le secteur agricole, la Valeur ajoutée de l'agriculture par travailleur (\$ US constants de 2005), Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) et l'exportation de produit agricoles

---

<sup>66</sup>Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et du foret ; les politiques agricoles à travers le monde : quelques exemples », paris. Consulter sur le site :

[http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fichepays2014-INDONESIE\\_cle855cb4.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fichepays2014-INDONESIE_cle855cb4.pdf)

<sup>67</sup> Traduit de global business guide indonesia , consulter sur le site

[http://www.gbgingonesia.com/en/agriculture/article/2011/agriculture\\_overview\\_of\\_indonesia.php](http://www.gbgingonesia.com/en/agriculture/article/2011/agriculture_overview_of_indonesia.php)

### 1.3.1. Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)

Durant toute la période 1960-2014, la part de secteur agricole dans le PIB des deux pays, l'Algérie et l'Indonésie, ne cesse de diminuer. Le tableau suivant présente l'évolution de la moyenne de la valeur ajoutée des deux pays en pourcentage de PIB.

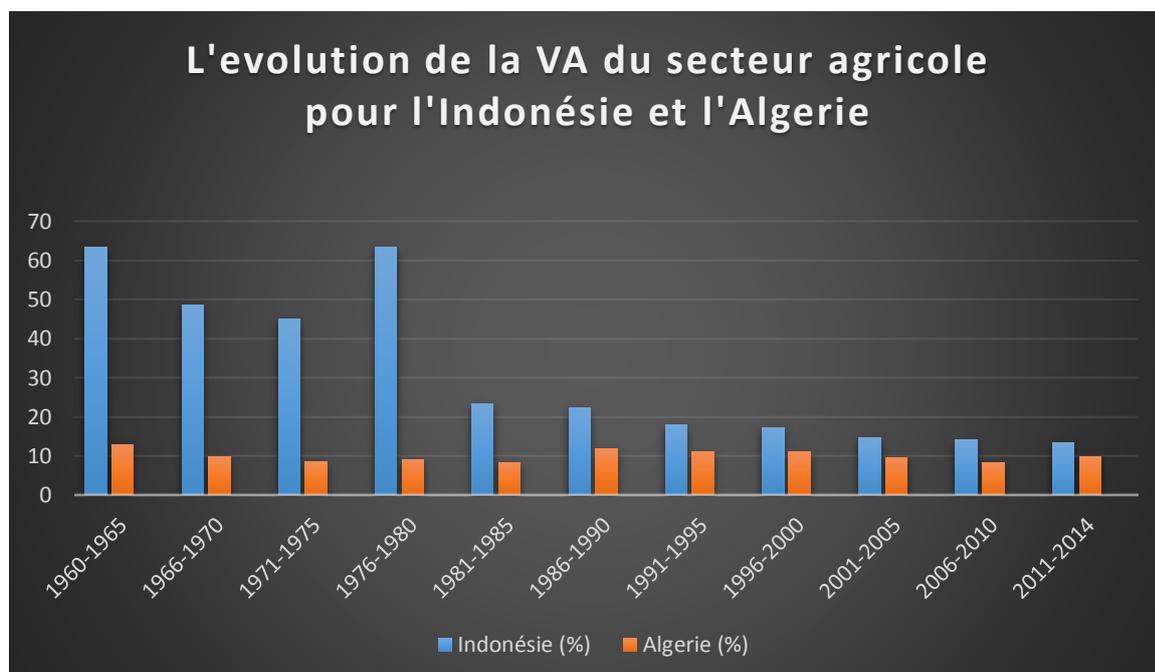
**Tableau 3.11** : Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole pour l'Indonésie et l'Algérie :

Pays /Période	1960-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014
Indonésie (% du PIB)	63,48%	48,55%	45,11%	63,48%	23,22%	22,22%	17,86%	17,22%	14,68%	14,08%	13,43%
Indonésie (million USD)	9262.07	10770.36	13613.97	16414.97	20170.25	24100.85	28305.26	31279.54	35382.58	41958.96	49999.34
Algérie (% de PIB)	12,88%	9,71%	8,56%	8,95%	8,36%	11,92%	11%	10,98%	9,64%	8,24%	9,93%
Algérie (million USD)	1500.69	1314.11	1738.88	6663.55	2907.34	3781.53	4502.86	5571.08	7090.5	9365.78	8446.04

Source : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS>

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution de la valeur ajoutée du secteur agricole

**Graphe n°3.7** : Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole es deux pays.



Source : Construit à partir des données de tableau n°3.11.

En 1960, la part de l'agriculture dans le PIB se situait à 51.46%. Après, elle a connu une légère augmentation pour atteindre 56.28% en 1962, la part de l'agriculture a connu une baisse constante pour atteindre une part de 13.38% en 2014.

Alors qu'en Algérie, la part de secteur agricole a connu une légère augmentation, en passant de 9.14% en 1966 pour à 13.04 en 1984. Au-delà de cette période, le secteur agricole a connu une diminution continue, pour se situer seulement à 11.09% du PIB en 2014.

En dépit de ce phénomène symétrique de décroissance de la valeur ajoutée du secteur agricole dans ces deux pays, la part de l'agriculture dans le PIB reste plus importante dans l'économie indonésienne que celle de l'Algérie durant toute la période étudiée.

### 1.3.2. Superficie

Entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1980, le pourcentage de la superficie des terres indonésienne qui a été utilisée pour l'agriculture est restée constante, (environ 21 %) de la superficie totale de l'Indonésie. Au milieu des années 1980, ce chiffre est passé à près de 24 pour cent jusqu'à la fin des années 1990. A partir de 1998, un autre essor, constaté en raison de la mise en place de plantations à grande échelle, en particulier, l'huile de palme, fait ce nombre atteint le niveau actuel de 30 pour cent.<sup>68</sup>

### 1.3.3. Terres agricoles (% du territoire)

Le tableau suivant présente les moyennes de la part des terres agricoles en pourcentage de territoire algérien et indonésien.

**Tableau 3.12:** La part des terres agricoles en pourcentage de territoire algérien et indonésien.

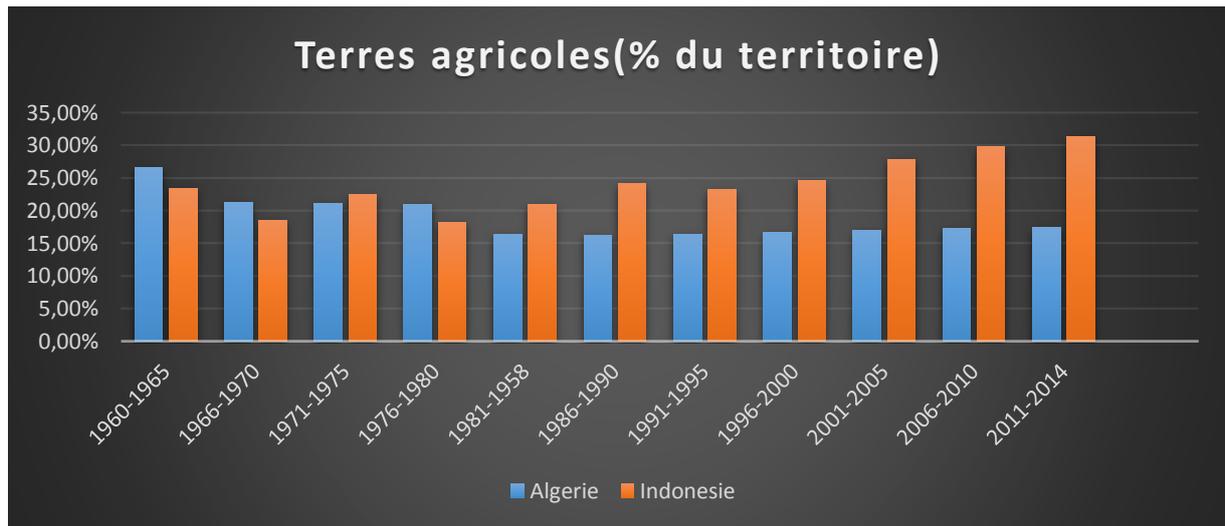
Périodes	1960-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014
Algérie	26.61	21.21	21.15	20.99	16.46	16.26	16.4	16.7	16.98%	17.34	17.4%
Indonésie	23.43	18.56	22.46	18.24	21.02	24.12	23.16	24.64	27.84	29.78	31.3%

**Source :** établir par nous même à partir des données de la banque mondiale

Le graphe suivant illustre l'évolution de la part des terres agricoles en pourcentage de territoire algérien et indonésien.

<sup>68</sup> Traduit de global business guide indonesia [http://www.gbgingonesia.com/en/agriculture/article/2011/agriculture\\_overview\\_of\\_indonesia.php](http://www.gbgingonesia.com/en/agriculture/article/2011/agriculture_overview_of_indonesia.php)

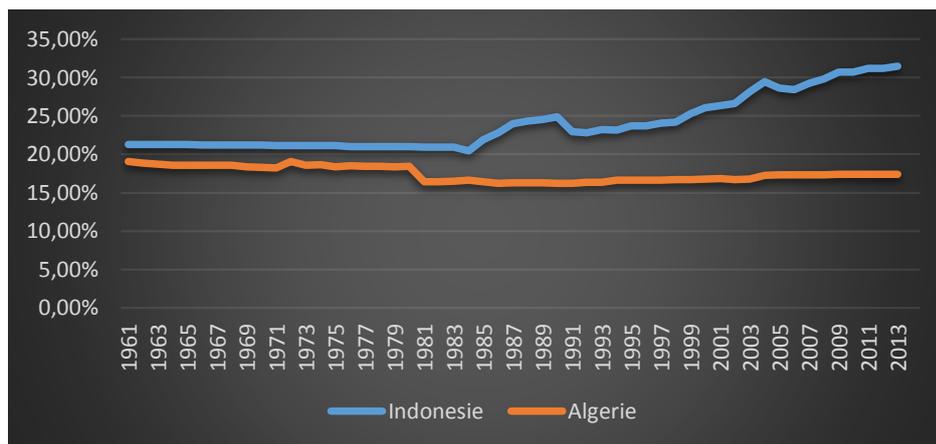
**Graphe 3.9 :** Evolution de la part des terres agricoles



**Source :** établi par nous même à partir des données de tableau n°3.12

La tendance générale de la part des terres agricoles du territoire indonésienne est croissante en passant d'une moyenne de 23.43% durant la période 1961-1965 à une moyenne de 31.30% durant la période 2011-2014. Tandis qu'en Algérie, la part des terres agricoles dans le territoire est en déclin constant, en passant d'une moyenne de 26.61% durant la période 1961-1965 à une moyenne de 17,40 % durant la période 2011-2014.

**Graphe 3.9 :** Evolution de la part des terres agricoles (% du territoire)



**Source :** établi par nous même à partir des données de tableau n° 3.12

En 1961, la part des terres agricoles dans l'ensemble de territoire indonésien se situait à 21.31%. Après avoir connu une légère diminution pour atteindre une valeur de 20.45% en 1984, la part de territoire agricole a connu une croissance rapide et constante pour atteindre une part de 31.46% en 2014.

Alors qu'en Algérie, la part de territoire agricole est marquée par une dégradation constante en passant d'une valeur de 19.09% en 1961 à une valeur de 17.39% en 2014.

### 1.3.4. La population rurale

Le tableau suivant présente les moyennes de la part de population rural en pourcentage de la population

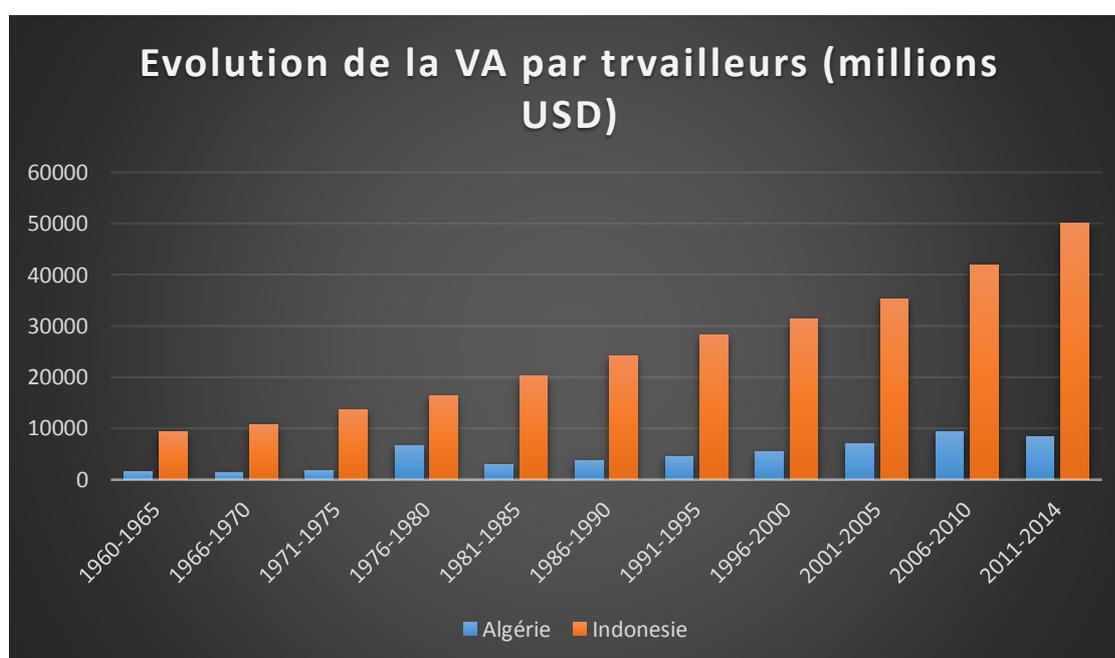
**Tableau 3.13** : la population rurale (% de la population)

Période	1960-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014
Algérie (% de total de la population)					54%	49.4%	45.6%	41.6%	37.6%	33.8%	30.75%
VA par travailleurs (USD)	1500.69	1314.11	1738.88	6663.55	2907.34	3781.53	4502.86	5571.08	7090.5	9365.78	8446.04
Indonésie (% de total de la population)					75.6%	71%	66%	60.4%	55.6%	51.6%	48.25%
VA par travailleurs (USD)	9262.07	10770.36	13613.97	16414.97	20170.25	24100.85	28305.26	31279.54	35382.58	41958.96	49999.34

Source : la banque mondiale

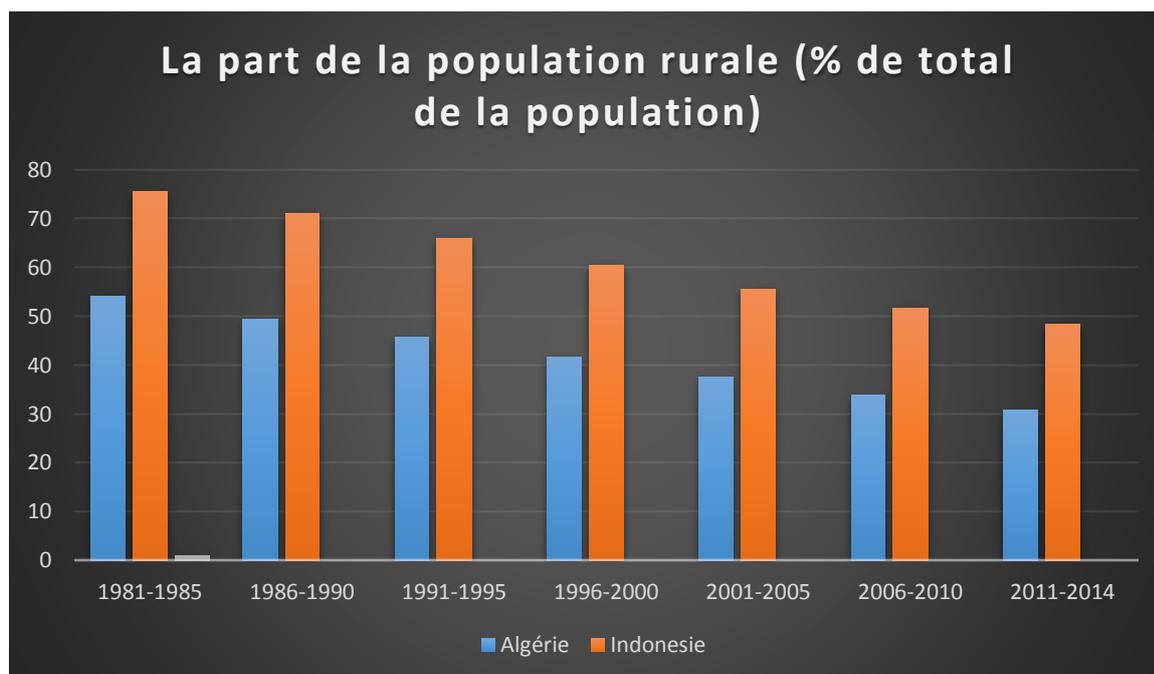
Le graphe ci-dessous illustre l'évolution de la VA par travailleurs en Indonésie et en Algérie.

**Graphe n° 3.10** : la population rurale



Source : établi par nous même à partir des données de tableau n°3.13

**Graphe n°3.11** : La part des de la population rurale (% de total de la population)



**Source** : établi par nous même à partir des données de tableau n°3.13

La lecture du tableau montre que durant ces 5 dernière années le secteur agricole fourni 35% du total de l'emploi en Indonésie, alors qu'on Algérie, l'emploi dans ce secteur ne représente que 11% du total de l'emploi en 2014.

Entre 2001 et 2005, la population rurale représente 37% du total de la population en Algérie, alors qu'elle est estimée à 55% en Indonésie sur la même période. Le pourcentage de la population a connu cependant une légère diminution (48%) entre 2011 et 2014 pour l'Indonésie et 30% pour l'Algérie dans la période actuelle. Ceci est expliqué par l'exode rural, le transfert de l'investissement depuis le secteur agricole au secteur industriel et tertiaire.

La lecture du graphe laisse apparaitre une importante disparité entre les deux pays en termes de valeurs ajouté par travailleur. En effet durant la période 2011 et 2014, la VA en Indonésie est estimée à 49999 USD, alors qu'en Algérie, elle ne représente que 8446 USD.

Bien que la part de l'agriculture du pays produit intérieur brut (PIB) ait diminué de façon marquée au cours des cinq dernières décennies, il fournit toujours revenu pour la majorité des ménages indonésiens aujourd'hui. En 2000, par exemple, l'agriculture absorbe encore 45,1 pour cent de la main-d'œuvre indonésienne. En 2012 ce secteur emploie environ 49 millions de personnes en Indonésie, ce qui représente 41 pour cent du total de la main - d'œuvre indonésienne. Même si le chiffre absolu de la main-d'œuvre agricole ne cesse pas d'accroître, sa part relative de la main-d'œuvre indonésienne totale a diminué de manière significative de 55 pour cent dans les années 1980 à 45 pour cent dans les années 1990 et

### *Chapitre III : Politique de diversification : Etude Comparative entre l'Indonésie et l'Algérie*

actuellement à 41 pour cent. Seulement au cours de la crise financière asiatique à la fin des années 1990, cette part a augmenté d'une façon significative parce que le chômage tant dans le secteur de l'industrie et des services a été absorbé par le secteur de l'agriculture (principalement informelle).<sup>69</sup>

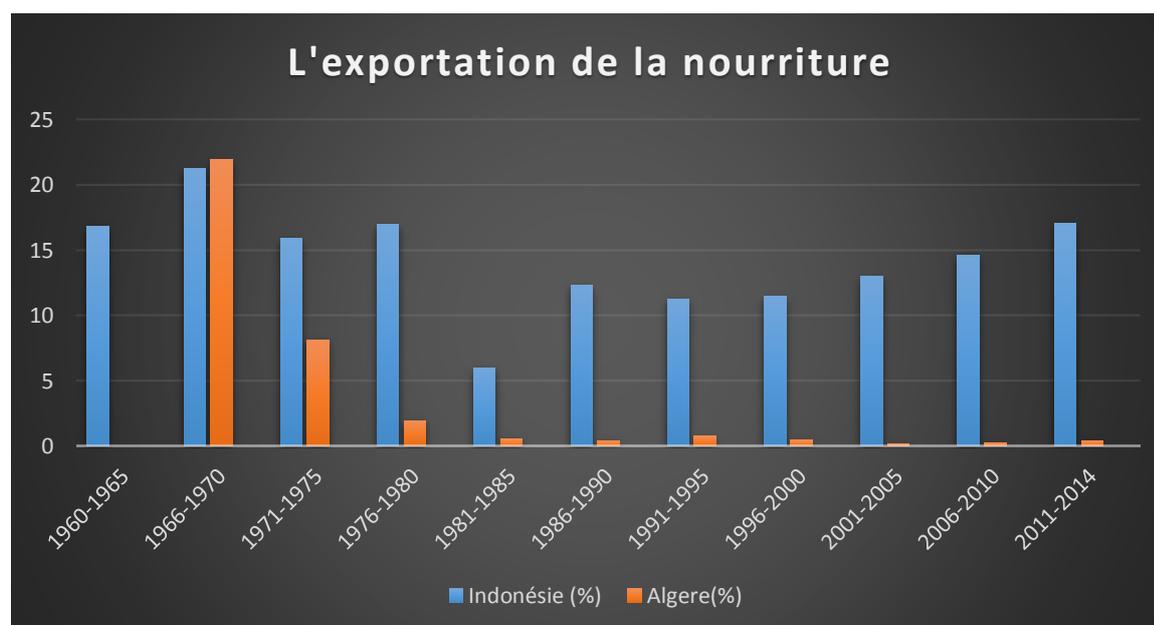
**Tableau 3.14 :** Exportation de la nourriture.

	1960-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014
<b>Indonésie (%) des marchandises exportées)</b>	16,82 %	21.23 %	15.86 %	16.93 %	5.93 %	12.31 %	11.24 %	11.44 %	12.98 %	14.61 %	17.06 %
<b>Algérie (%) des marchandises exportées)</b>	0%	21.89 %	8.15 %	1.93 %	0.57 %	0.38 %	0.75 %	0.44 %	0.18 %	0.26 %	0.41 %

Source : établi par nous même à partir des données de la banque mondiale

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution des exportations de la nourriture par les 2 pays

**Graphe 3.12 :** Exportation de la nourriture (% de totale des exportations)



Source : établi par nous même à partir des données de tableau n°3.14

<sup>69</sup>Traduit par nous-même, tire de FAO ; "WTO Agreement on Agriculture : The Implementation Experience - Developing Country Case Studies";2003.

L'État indonésien tente de favoriser la diversification agricole vers des productions à plus haute valeur ajoutée pour stimuler le développement économique, tout en maintenant des programmes de distribution de denrées aux populations les plus pauvres.<sup>70</sup>

Les Principaux produits sont : huile de palme, de palmiste, caoutchouc, cacao, café, thé, tabac, riz, canne à sucre, de maïs, de manioc, les fruits tropicaux, épices, volaille, pêche. Les Principaux marchés d'exportations sont : la Chine, les États-Unis, le Japon, l'Inde, Singapour, la Malaisie, le Pakistan, la Corée du Sud, l'Italie, Pays-Bas, le Bangladesh, et l'Egypte.<sup>71</sup> On constate une diversification géographique des exportations de produit agricole.

## **Section 2 : Etude la politique industrielle et les principaux indicateurs de développement du secteur manufacturier**

Le secteur d'industrie est considéré un important élément pour l'avancement et développement de l'économie globale du pays. Mais la croissance industrielle de n'importe quel pays nécessite une importante diversification de la structure du secteur manufacturé. A cet effet, nous avons présenté dans cette section l'étude des politiques concernant le développement du secteur manufacturé et les principaux indicateurs de celle-ci.

### **2.1. Les politiques visant le développement du secteur manufacturier**

Selon l'auteur, Mohammed Zulfan Tadjoeddin, la banque mondiale et la banque asiatique de développement ont récemment préconisé l'importance du secteur de l'Industrie. L'industrie est considérée comme un secteur clé pour l'avancement de l'économie globale du pays. En Indonésie, les pouvoirs publics ont accordé une attention croissante aux exigences de l'industrialisation. De 1973 à 1983, le pays s'est ainsi doté d'un secteur industriel important. Le tissu industriel était par ailleurs largement concentré à Java, dans les branches de l'agro-alimentaire et du textile. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

En 1965, l'agriculture représentait 2/3 du PIB et fournissait 3/4 des emplois, alors que l'industrie stagnait aux alentours de 10 % sur un compte comme sur l'autre. A partir de 1965-66, le changement de l'économie indonésienne est radical la politique de développement résolument poursuivie depuis lors a profondément bouleversé les structures économiques du pays comme le montrent clairement les quelques tableaux qui précèdent.

L'Indonésie a pris place parmi les principaux producteurs de biens manufacturés au sein du groupe des pays en voie de développement. En contribuant pour 0.29 % à la valeur

---

<sup>70</sup> Bernard S et Bissonnette J, « Les politiques agricoles de l'Indonésie et de la Malaisie face aux impératifs de la sécurité alimentaire », Vertigo ; volume 14, n°1, p 13-21. Consulter sur le site : <https://vertigo.revues.org/14886>

<sup>71</sup> Traduit de global business guide indonesia, consulter sur le site : [http://www.gbgingonesia.com/en/agriculture/article/2011/agriculture\\_overview\\_of\\_indonesia.php](http://www.gbgingonesia.com/en/agriculture/article/2011/agriculture_overview_of_indonesia.php)

### *Chapitre III : Politique de diversification : Etude Comparative entre l'Indonésie et l'Algérie*

ajoutée manufacturière (VAM) mondiale, elle s'est ainsi classée au 7ème rang de sa catégorie en 1981, derrière le Brésil, le Mexique, l'Inde, la Corée, l'Argentine et la Turquie, mais devant des pays comme les Philippines, Hong Kong, la Thaïlande, le Pérou, le Pakistan, l'Iran ou Singapour<sup>72</sup>. Or elle était la dernière de ce groupe en 1973 avec tout juste 0.12 %. Ceci dit, la part de la VAM dans le PIB indonésien reste modeste comparée à celle qu'elle occupe dans la plupart des pays susmentionnés. De 7.6 % en 1973 elle est passée à 12.9 % en 1981, contre 33.8 % pour la Corée, 30.8 % pour Hong Kong, 27.6 % pour Singapour, 25.7 % pour les Philippines et 20.8 % pour la Thaïlande. En revanche, la croissance de ce secteur manufacturier a été tout à fait remarquable tout au long des années 1970, ce taux de croissance annuel a plus que quadruplé, passant de 3 % entre 1960 et 1970 à 12.5 % entre 1970 et 1980.<sup>73</sup>

Cette forte accélération de la croissance industrielle s'est accompagnée d'une importante diversification de la structure du secteur manufacturier ainsi que d'une réorientation très marquée des biens de consommation vers les biens intermédiaires et les biens d'équipement. Il en ressort que l'on a assisté en dix ans à une très forte diminution de l'importance relative des industries traditionnelles liées à la transformation des produits agricoles et à une stagnation du textile en faveur de branches nouvelles plus intensives en capital comme la chimie, le contreplaqué, la mécanique, les machines électriques ou l'électronique.

En 2008, la contribution des exportations manufacturières dans le PIB a atteint 28 pour cent. Ce chiffre a connu une amélioration significative par rapport aux années précédentes. L'évolution des exportations de haute technologie en Indonésie (% des exportations de biens manufacturés)

**Tableau n°3.15 :** Evolution des exportations de haute technologie en Indonésie (% des exportations de biens manufacturés)

Année	1989	1994	1997	1998	2000	2001	2002	2003	2005	2008	2009	2014
Exportation	1,54	6,65	11,59	10,37	16,37	14,18	16,67	14,78	16,55	10,9	12,87	6,97

Source : La banque mondiale

<sup>72</sup> Jean-Luc Maurer ; « Modernisation agricole, développement économique et changement social », OpenEdition books, p17-61. Consulter sur <http://books.openedition.org/iheid/4218?lang=fr>, consulté le 19/03/2016

<sup>73</sup> Traduit par nous-même de la langue indonésienne de livre : Yukio and Hasudungan . T, « The development of the Manufacturing Sector in Indonésia », Southeast Asian Studies, vol 25, No.2, September 1987, consulter par le site [www.Kyoto-seas.org](http://www.Kyoto-seas.org), le 30 mai 2016.

Les exportations de haute technologie ont connu une nette évolution, le montant passe de 1,45% en 1989 à 16,55% en 2005, alors que de 2005 à 2008 cette part a diminué de 16,55% à 10,9% cette diminution est due la crise de subprime 2008 qui a des effets négatifs sur l'économie des autres pays, ce qui fait ces derniers ont diminuées leurs importations des technologies, alors les pays exportateurs comme l'Indonésie sont touchés. Cette part a connu une diminution à 6,97% en 2014. (Voir l'annexe n°5). Quant à l'Algérie, les données sont inexistantes, cela signifie que le pays n'exporte pas de produit de haute technologie.

Alors qu'en Algérie, l'Etat n'a aucune stratégie importante de diversification de leurs exportations concernant la technologie, malgré quelques tentatives qui demeurent toujours marginales.

## **2.2. Les principaux indicateurs de développement de manufacturier**

Les critères de comparaison entre les deux pays seront : les exportations des biens manufacturiers, la valeur ajoutée de fabrication en pourcentage de PIB et la valeur ajoutée en pourcentage de croissance annuelle.

### **2.2.1. Les exportations des biens manufacturiers (% des marchandises exportées)**

Le tableau suivant présente les moyennes de la part des exportations des biens manufacturé en pourcentage des marchandises exportées.

**Tableau n°3.16 :** Les exportations des biens manufacturés (% des marchandises exportées)

Période	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014
Indonésie	1.52	1.41	1.99	7.26	28.29	48.77	50.06	52.13	40.9	37.27
Algérie	5.51	4.01	0.57	1.01	2.6	3.01	3.31	2.31	1.54	2.52

**Source :** établi par nous même à partir des données de CNUCED

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution des exportations des bien manufacturiers par les 2 pays

**Graphe n° 3.13:** les exportations des biens manufacturés (% des marchandises exportées)



**Source :** établi par nous même à partir des données de tableau n°3.16

En Indonésie les exportations des biens manufacturiers en % des marchandises exportées, ont connu une évolution spectaculaire entre 1962 et 2014.

Les exportations des biens manufacturiers qui ne représentant que 1,52% du totale des exportations est devenu 37% en 2014.

Par contre en Algérie, cette part a connu déclin constant durant ces dernières décennies. En effet, elles étaient de 5,1%, elle diminue jusqu'à 2,52%. (Voir l'annexe n°6).

### 2.2.2. La valeur ajoutée en pourcentage de PIB

Le tableau suivant présente les moyennes de la part de valeur ajoutées du secteur manufacturier en pourcentage de PIB.

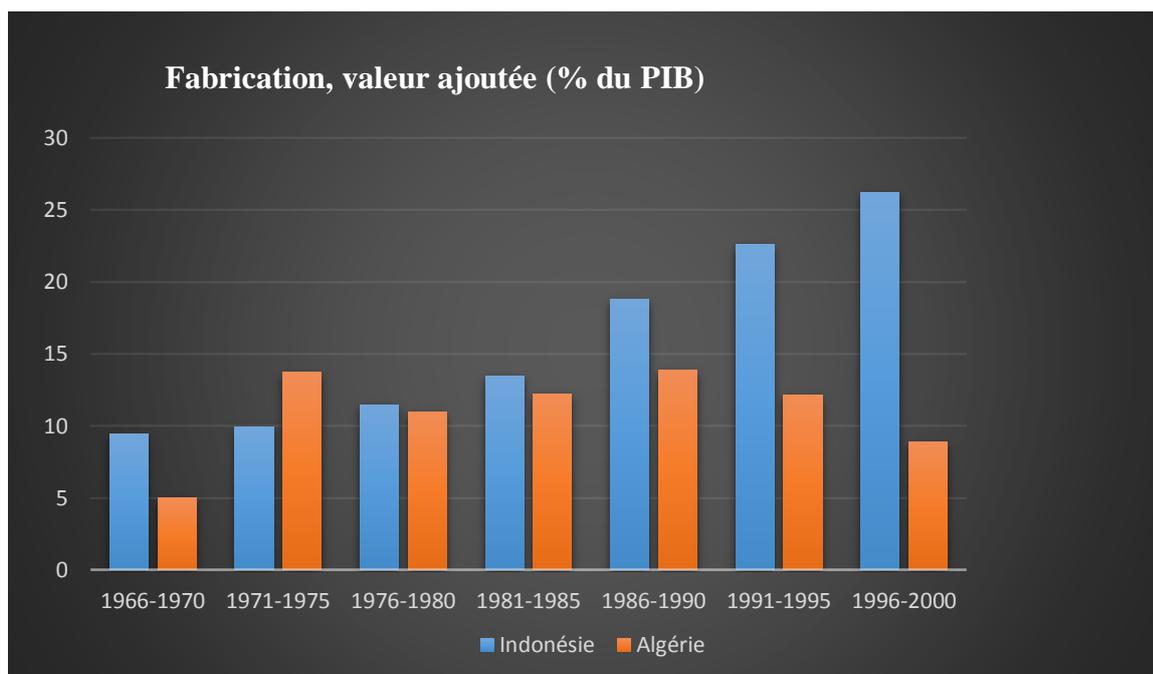
**Tableau n°3.17 : Fabrication, valeur ajoutée (% de PIB)**

Période	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000
Indonésie	9.43	9.93	11.45	13.47	18.76	22.62	26.23
Algérie	5.07	13.69	10.96	12.22	13.84	12.15	8.86

**Source :** établi par nous même à partir des données de CNUCED

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution de la valeur ajoutée de fabrication des bien manufacturier des 2 pays

**Graphe n° 3.14 : Fabrication, valeur ajoutée (% du PIB)**



**Source :** établi par nous même à partir des données de tableaux n°3.17

En Indonésie, la valeur ajoutée de fabrication en % de PIB, a connu un accroissement important en passant de 9.43% dans la période 1966-1970 à 26.23% dans la période 1996-2000.

En Algérie le rythme de croissance de fabrication est très faible, elle passe de 5,07% à 8,86% durant les mêmes périodes d'étude. (Voir l'annexe n°7).

### 2.2.3. La valeur ajoutée en pourcentage de la croissance annuelle

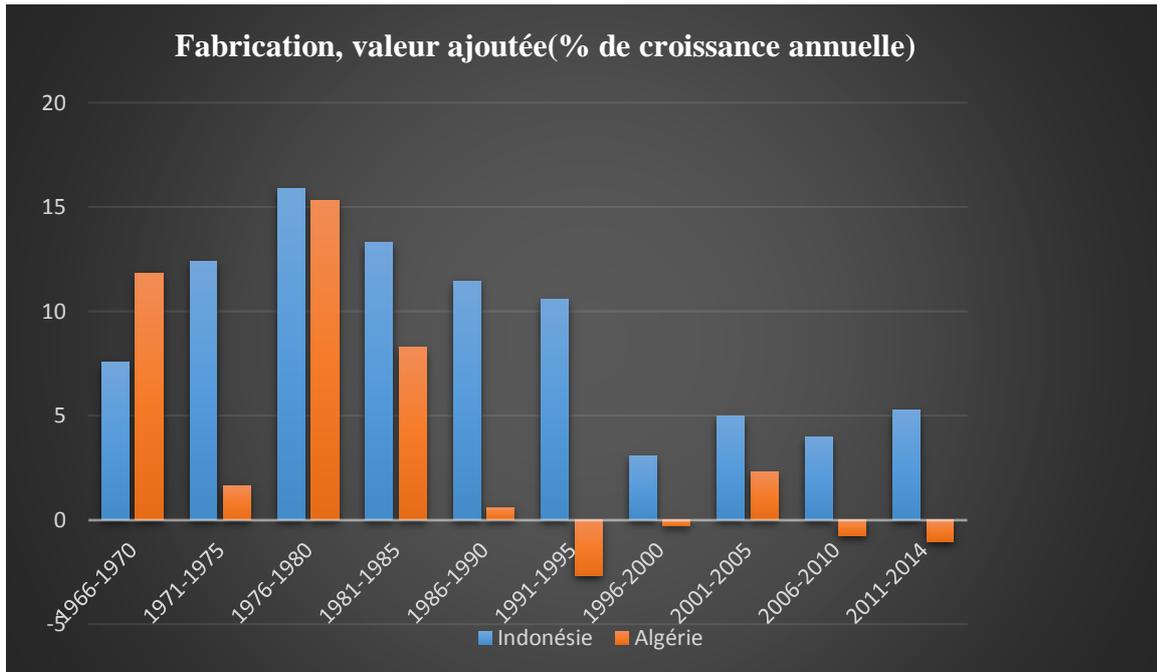
L'évolution de la valeur ajoutée est reprise dans le tableau ci-après

**Tableau n°3.18 : Fabrication, la valeur ajoutée (% de la croissance)**

Période	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014
Indonésie	7.59	12.4	15.91	13.29	11.45	10.58	3.06	4.98	3.97	5.25
Algérie	11.85	1.63	15.31	8.26	0.58	-2.68	-0.28	2.3	-0.73	-1.02

**Source :** établi par nous même à partir des données de CNUCED

**Graph n° 3.15 :** Fabrication, la valeur ajoutée (% de la croissance)



**Source :** établi par nous même à partir des données du tableau n°3.18

Le taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturier a connu une évolution importante durant la période 1966-1980, pour l'Indonésie, alors que l'Algérie a enregistré une diminution de ce taux de 1966-1970 à 1971-1975. Une croissance est enregistrée durant la période allant de 1971-1975 à 1976-1980.

Dans la période 1996-2014, les deux pays ont connu une évolution en dent de scie, avec de nombreuses valeurs négatives pour l'Algérie. (Voir l'annexe n°8).

### Section 3 : L'investissement direct étranger

Dans cette section, on présentera les principaux indicateurs du développement des flux des IDE, ainsi que les politiques d'attractivité des IDE dans les des deux pays à savoir l'Indonésie et l'Algérie.

#### 3.1. Les principaux indicateurs

Les principaux indicateurs du développement des flux des IDE sont :

##### 3.1.1 L'Entrée des IDE

Durant toute la période 1960-2014, l'entrée nette des IDE les deux pays, est en évolution continue durant toute la période 1981-2014. Le tableau suivant présente l'évolution de la moyenne des entrées des de l'Algérie et l'Indonésie.

**Tableau n 3.19 :** Entrée nette des IDE (million USD)

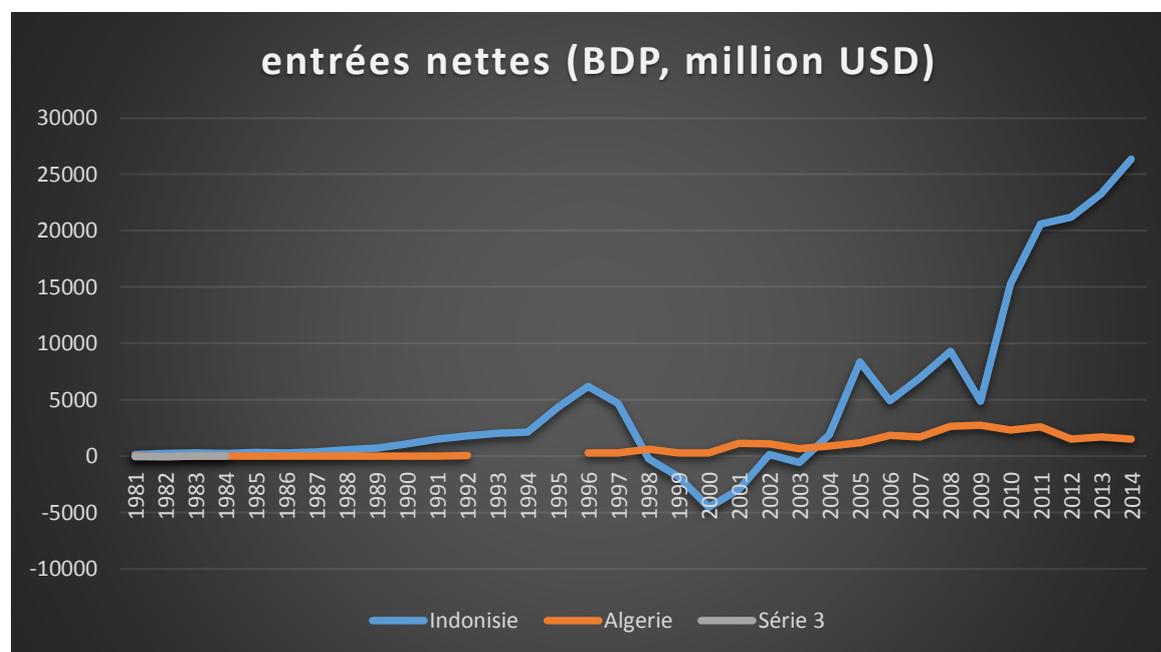
Période \ Pays	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014
Algérie	0.23	6.892	26638.7	341.66	968.9	2242.73	1817.055
Indonésie	934	2299.6	8241.2	842.774	1360.786	8266.102	22849.1725

**Source :** Etablit par nous-mêmes à partir des données de la banque mondiale.

(Concernant les entrées nettes des IDE en l'Algérie durant 1991-1995 nous n'avons trouvé que les entrées de l'année 1993 et 1995.)

Le graphe ci-dessous illustre les entrées nettes des IDE (BDP, million USD)

**Graphe n° 3.16 :** entrée nette des IDE (BDP, million USD)



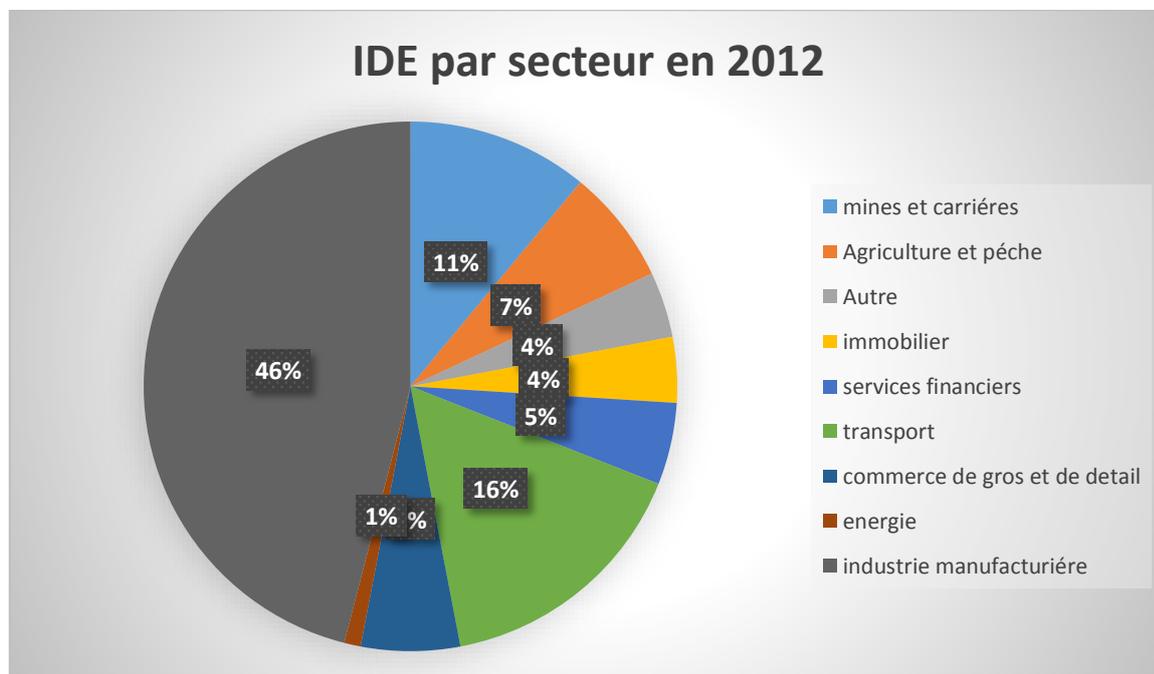
**Source :** établi par nous-mêmes à partir des données de la banque mondiale.

Entre 1981 et 2014, les entrées des IDE ont augmenté, ils enregistrent une valeur de 1816.825 million USD en Algérie. En Indonésie, l'évolution est spectaculaire, le pays enregistre un montant de 21915.1725 million USD

### 3.1.2. Principaux secteurs d'IDE en Indonésie

Les principaux secteurs sont représentés dans le graphe suivant :

**Graphe n°3.17 : Les IDE par secteur en 2012**



Source : Bank Indonésie, 2013

En Indonésie, 46% des IDE sont concentrés dans le secteur manufacturier

Pour investir en Indonésie, l'investisseur doit d'abord regarder la liste négative qui est mise à jour avec les changements de politique tous les trois ans en vertu de la loi sur l'investissement. Comme indiqué précédemment, si un domaine d'activité ne figure pas dans la liste négative, il est considéré comme « ouvert » à l'investisseur étranger. (Voir l'annexe n°9).

La répartition sectorielle des IDE en Algérie est représentée dans le tableau n°3.20.

**Tableau n°3.20 : répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité en Algérie pour la période (2002-2010)**

Secteur d'activité	Nombre de projet	%	Montant en million de DA	%
Agriculture	9	1,70%	6845	0,40%
BTPH	86	16,29%	46107	2,72%
Industrie	281	53,22%	925295	54,63%
Santé	3	0,57%	8589	0,51%

### Chapitre III : Politique de diversification : Etude Comparative entre l'Indonésie et l'Algérie

Transport	24	4,55%	10319	0,61%
Tourisme	13	2,46%	102295	6,04%
Service	111	21,02%	505789	29,86%
Télécommunication	1	0,19%	88500	5,23%
Total	528	100%	1693748	100%

Source : ANDI.

Il ressort de ce tableau que durant la période 2002-2010 les investissements étrangers sont concentrés essentiellement dans l'industrie (avec 53,22% du nombre de projets et 54,63% des montants), suivi de loin par les services (avec 21,02% du nombre de projets et 29,86% des montants). Le secteur de l'agriculture, télécommunication, santé, transports et tourisme n'avaient pas attiré beaucoup d'investisseurs étrangers.

#### 3.1.2.1. Secteurs où les opportunités d'investissement sont moindres en Indonésie

La fabrication des armes, le secteur des boissons alcoolisées, des concessions pour l'exploitation des forêts naturelles, bûcheronnage entreprises, de plus en plus du matériel génétique, les services de transport en taxi / bus, les petites entreprises de navigation, les services commerciaux et les services de soutien, à l'exception des ventes au détail à grande échelle, le commerce de gros, la fourniture de services d'exposition et de congrès, la fourniture de services de certification, la qualité, la fourniture de services d'études de marché, la fourniture de services d'entreposage en dehors des ports maritimes et la fourniture de services après-vente, la radiodiffusion et la télévision, la fourniture de services, la fourniture de services de radiodiffusion et de télédiffusion en circuit fermé et de l'audiovisuel et la presse écrite, et la production de films de cinéma.

Quant aux secteurs en déclin, on trouve l'Artisanat, assurance (saturé), le tourisme (lié à la conjoncture économique), le tabac.<sup>74</sup>

#### 3.2. Mesures gouvernementales pour motiver ou restreindre l'IDE

En 2006, le gouvernement indonésien a lancé un programme pour l'amélioration du climat d'investissement : projet de la loi sur l'investissement, l'élaboration d'une nouvelle liste négative applicable sur les investissements, la réduction drastique du temps nécessaire à la création d'une société, l'accélération du réexamen processus des réglementations locales susceptibles de nuire à l'esprit d'entreprise, ainsi que la rationalisation des procédures et l'amélioration de la réglementation douanière. Un programme de privatisation concernant

<sup>74</sup>Etude Ocdé 2015 <https://www.oecd.org/fr/eco/etudes/Synthese-Indon%C3%A9sie-2015.pdf>

principalement des secteurs clés tels que les transports et la finance et qui a été lancé en 1998, est régulièrement mis à jour.<sup>75</sup>

L'investissement direct étranger est régi par la loi n° 25 de 2007 concernant l'investissement et son règlement d'application. En vertu de la loi sur l'investissement, toute forme d'investissement direct étranger en Indonésie doit être sous la forme d'une société à responsabilité limitée. L'investissement doit être par le biais de l'Etat. Loi n° 40 de 2007 concernant la société à responsabilité limitée, protège les investisseurs en déclarants que le gouvernement indonésien n'a pas le droit pour enlever les droits de propriété de tout investisseur, y compris les investisseurs étrangers, sans avoir payer un tel investisseur une rémunération fondée sur le marché.

En 2013, le régime de l'IDE indonésien était le quatrième le plus restrictif sur 58 pays, selon l'indice de l'OCDE de restriction de la réglementation de l'IDE. La révision, effectuée en décembre 2013, de la liste des secteurs dans lesquels l'IDE nécessite une autorisation officielle (la liste négative d'investissement) est plus restrictive que la version antérieure dans certains secteurs clés comme le pétrole et le gaz.

Néanmoins, les entrées d'IDE sont restées élevées, car les perspectives de croissance et les conditions de financement favorables ont déclenchés un essor de l'IDE à partir de 2010.

Les modifications apportées en mai 2014 à cette liste s'expliquent à la fois par les priorités de développement du pays et par les obligations qui lui incombent dans le cadre de la Communauté économique de l'ASEAN.

Les restrictions pesant sur les investissements étrangers dans certains secteurs d'infrastructure, comme les ports, la production d'électricité et le traitement des déchets, ont été assouplies et des dispositions particulières ont été instaurées pour les investisseurs des pays de l'ASEAN.

Cela étant, la révision de la liste négative d'investissement intervenue en mai 2014 s'est également accompagnée d'un durcissement des restrictions dans d'autres secteurs, comme l'industrie pétrolière et la logistique.<sup>76</sup>

---

<sup>75</sup> Traduit de « Indonesia: Foreign investment », trade portal, consulter sur le site <https://en.portal.santandertrade.com/establish-overseas/indonesia/foreign-investment>

<sup>76</sup> Etude OCDE 2015 <https://www.oecd.org/fr/eco/etudes/Synthese-Indon%C3%A9sie-2015.pdf>

### *Chapitre III : Politique de diversification : Etude Comparative entre l'Indonésie et l'Algérie*

---

Au terme de ce chapitre, on dira que le secret de la réussite de l'Indonésie dans la diversification se trouve dans sa politique agricole, qualifiée de protectionniste, très efficace visant des objectifs de développement durable, élaborée en coordination avec les équipes de la Banque Mondiale spécialisées dans l'Agriculture et les questions de la sécurité alimentaires. Depuis son indépendance, l'agriculture, en Indonésie, est le secteur dans lequel les mesures en faveur de l'autosuffisance ou protectionnistes sont le plus manifestes. Ces politiques ont souvent pour effet de combiner et de confondre des objectifs multiples comme la protection des revenus des agriculteurs, la gestion des fluctuations des prix des produits alimentaires ou l'autosuffisance alimentaire nationale en minimisant le recours aux importations.

Le secteur manufacturier a émergé dans les années 80 comme secteur stratégique par lequel l'Indonésie a réussi à accaparer une part importante dans les exportations mondiale. Les IDE sont bien encadrés par la promulgation des lois interdisant l'installation de certains investissements jugés nuisible au pays.

# Conclusion générale

## Conclusion générale

---

### Conclusion générale

La diversification des exportations constitue un souci majeur pour les pays en voie de développement qui voient dans cette pratique un moyen d'accéder à une croissance économique soutenue et rapide.

Tous au long de ce travail de recherche nous avons tenté d'étudier l'expérience de la diversification des exportations Indonésienne afin de tirer des enseignements pour l'Algérie. Nous avons essayé de vérifier les deux hypothèses initialisées en comparant les indicateurs de développement de l'agriculture et le développement du secteur industriel entre les pays. Cette comparaison nous a permis d'évaluer les politiques agricoles et industrielles.

Les résultats de notre étude ont fait ressortir que la réussite des mesures menées par l'Indonésie est expliqué par ces politiques agricoles adoptée par les autorités à travers la réalisation de l'autosuffisance, le développement des exportations des produits agricoles et par l'importance donnée au secteur manufacturier, en particulier les produits électronique.

Nous tenons, au terme de ce travail, de tirer quelques enseignements pour l'Algérie. En voici les principales recommandations que nous proposons :

- L'Algérie devrait s'inspirer de l'expérience de diversification des exportations de l'Indonésie en termes de politiques agricoles adoptées. Elle devrait prendre la décision de ne plus importer les produits de base en vue de réussir l'autosuffisance et fixer des objectifs quantifier de production et utiliser les potentialités dont dispose ( main d'ouvre, de terres agricole de la diversification de climat ) , elle devrait collaborer avec les spécialistes de la question de l'autosuffisance FAO pour tracer une politique efficace avec des objectifs bien précis. En outre, elle devrait avoir une vision claire qui s'inscrit dans le long terme pour soutenir l'investissement dans ce secteur, encourager la population à s'installer dans les zones rurales et faire face à l'exode rurale.
- Inciter les IDE à s'installer dans l'industrie hors hydrocarbure et les orienter vers les secteurs stratégiques créateurs de richesse et d'emploi tels que l'agro-industriel et le secteur manufacturier en établissant des listes négatives.

## Conclusion générale

---

- Les dispositifs de soutiens et d'aide aux exportations hors hydrocarbure, mis en place pour le gouvernement algérien, devront s'inspirer du modèle de diversification Indonésien en élaborant des stratégies de diversification sectorielles et en exploitant les avantages offerts par les accords régionaux de libre échange en vue de diversifier les clients.

Le domaine de la recherche et la formation est souvent entaché de difficultés et limites, nous avons rencontré plusieurs contraintes : difficulté d'accès aux données, difficultés de la traduction de la langue indonésienne, un thème nouveau qui a posé les problèmes de manque des travaux et référence bibliographique.

# Bibliographie

## Bibliographie

### Articles

- (N)BOUAICHI, (N) BENNACER « Dispositif réglementaire et financier pour la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie » université de Bejaia, 2012.
- ALGEX « impact de l'accord d'association sur les échanges de l'Algérie avec l'UE premier semestre 2010 », aout 2010.
- Ati TAKARLI, op. cit.
- Bellocq FX, Chaponnière JR ; « L'Indonésie dix ans après la crise » ; aFd ; 2008.
- Bernard S et Bissonnette J, « Les politiques agricoles de l'Indonésie et de la Malaisie face aux impératifs de la sécurité alimentaire », Vertigo ; volume 14, n°1
- Bessaoud O (1994) « L'agriculture en Algérie : de l'autogestion à l'ajustement (1963-1992) » Options Méditerranéennes, Sér. B / n°8, 1994 - Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée.
- FELLAG DJ ; « La stratégie de diversification : tentative de clarification »,
- Jean-Luc Maurer ; « Modernisation agricole, développement économique et changement social », OpenEdition books.
- Khemnou B, « pourquoi les exportations hors hydrocarbures ne décollent pas » ; Alger ; janvier 2015.
- Kubrak C ; « concentration et spécialisation des activités économique : des outils pour analyser les tissus productif locaux »;INSEE ; Mars 2013.
- Laoubi K.et Yamao M. « The Challenge of Agriculture in Algeria: Are Policies Effective? », *Economic Studies, Agriculture and Fisheries*, No.12, March 2012
- MINISTERE DU COMMERCE AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR ALGEX, « IMPACT DE L'ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE SUR LES ECHANGES DE L'ALGÉRIE AVEC LA GRANDE ZONE ARABE DE LIBRE ÉCHANGE ANNÉE 2012 »

- Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et du foret ; les politiques agricoles à travers le monde : quelques exemples », paris.
- Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007
- PATERNE N, « LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE AU GABON : ENJEUX, DÉTERMINANTS, STRATÉGIES, MODALITÉS, CONDITIONS ET PERSPECTIVES », UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, octobre 2013.
- Pichler M ;(2010) ; « Agrocarburant en Indonésie : logiques ; structures ; conflits et conséquences » ; Alternatives sud vol 3, n=0 2
- STRATEGOR(2000), politique générale de l'entreprise, 3ème édition Dunod, paris.

#### **Site internet**

- : <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/b08/CI950540>
- : [www.caci.dz](http://www.caci.dz)
- : [www.safex-algerie.com](http://www.safex-algerie.com)
- <http://tel.archive-ouvertes.fr>.
- [http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fichepays2014-INDONESIE\\_cle855cb4.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fichepays2014-INDONESIE_cle855cb4.pdf)
- <http://books.openedition.org/iheid/4218?lang=fr>
- <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS>
- <http://www.bi.go.rd>
- <http://www.ccimezghena.caci.dz>.
- <http://www.ecogest-nancy-metz.org/publications/1184.pdf>
- [http://www.gbgingonesia.com/en/agriculture/article/2011/agriculture\\_overview\\_of\\_in\\_donesia.php](http://www.gbgingonesia.com/en/agriculture/article/2011/agriculture_overview_of_in_donesia.php)
- <https://www.wto.org/french/tratop/tp096-f.htm>.
- <https://anneemaghreb.revues.org/1866>
- <https://en.portal.santandertrade.com/establish-overseas/indonesia/foreign-investment>

- <https://studies.hec.fr>.
- <https://studies2.hec.fr>,
- <https://vertigo.revues.org/14886>
- <https://www.oecd.org/fr/eco/etudes/Synthese-Indon%C3%A9sie-2015.pdf>
- OMC/ examens des politiques commerciales : Indonésie décembre 1998. Consulté par le site : [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/tp096\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tp096_f.htm), 14/04/2016.
- [ubifrance.typepad.fr/optimexport/files/intervention\\_mr\\_takarli](http://ubifrance.typepad.fr/optimexport/files/intervention_mr_takarli)
- [www.algerie1.com](http://www.algerie1.com)
- [www.algex.dz](http://www.algex.dz)
- [www.aps.dz/Hausse-de-21-en-2012](http://www.aps.dz/Hausse-de-21-en-2012)
- [www.cagex.dz](http://www.cagex.dz)
- [www.cairn.info/revue-](http://www.cairn.info/revue-).
- [www.cairn.info/revu-marché-et-organisation2014..](http://www.cairn.info/revu-marché-et-organisation2014..)
- [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)
- [www.imf.org](http://www.imf.org)
- [www.indonesia-investments.com/id/budaya/ekonomi/keajaiban-ordre-baru/item247](http://www.indonesia-investments.com/id/budaya/ekonomi/keajaiban-ordre-baru/item247)
- [www.mincommerce.gov.dz](http://www.mincommerce.gov.dz)
- [www.persee.fr](http://www.persee.fr),

# Annexes

## **Liste des annexes**

**Annexe n°1** : Le ratio de concentration.

**Annexe n°2** : L'indice de Hirfindhel.

**Annexe n°3** : L'indice d'entropie de Theil.

**Annexe n°4** : L'indice de concentration de Gini.

**Annexe n°5** : Evolution des exportations de haute technologie en Indonésie (% des exportations de biens manufacturés).

**Annexe n°6** : Les exportations des biens manufacturiers (% des marchandises exportées).

**Annexe n°7** : Fabrication, valeur ajoutée (% de PIB).

**Annexe n°8** : Fabrication, la valeur ajoutée (% de la croissance).

**Annexe n°9** : La liste négatif

**Annexe n°1 : Le ratio de concentration**

	0%	Pourcentage faible	Pourcentage élevé	100%
Pour chaque zone ou chaque secteur	Aucun salarié dans la zone(ou le secteur)			Tous les salariés sont employés dans les m plus grands établissements
	Cas limite			Cas limite
		L'emploi est peu concentré dans la zone(ou le secteur)	L'emploi est concentré dans la zone(ou le secteur)	Concentration maximale dans la zone(ou le secteur).

Source : <http://www.persee.fr>

## Annexe n°2 : L'indice de Hirfindhel

	1/N			1
Pour chaque zone ou chaque secteur	Distribution uniforme :les N établissements sont de même taille			Tous les salariés sont employés dans un seul établissement
	Cas limite			Cas limite
	L'emploi n'est pas de tout concentré dans la zone(ou le secteur)	L'emploi est peu concentré dans la zone(ou le secteur)	L'emploi est concentré dans la zone (ou le secteur)	Concentration maximale dans la zone(ou le secteur)

Source : <http://www.persee.fr>

**Annexe n°3 : L'indice d'entropie de Theil**

	$-\ln(N)$			0
Pour chaque zone ou chaque secteur	Distribution uniforme : les N établissements sont de même taille			Tous les salariés sont employés dans un seul établissement
	Cas limite			Cas limite
	L'emploi n'est pas du tout concentré dans la zone(ou le secteur)	L'emploi est concentré dans la zone(ou le secteur)	L'emploi est concentré dans la zone(ou le secteur)	Concentration maximale dans la zone (ou le secteur)

**Source :** <http://www.persee.fr>

**Annexe n°4 : L'indice de concentration de Gini**

	0			1
Pour chaque zone ou chaque secteur	Distribution uniforme : les N établissements sont de même taille			Tous les salariés sont employés dans un seul établissement
	Cas limite			Cas limite
	L'emploi n'est pas du tout concentré dans la zone(ou le secteur)	L'emploi est peu concentré dans la zone(ou le secteur)	L'emploi est concentré dans la zone(ou le secteur)	Concentration maximale dans la zone(ou le secteur)

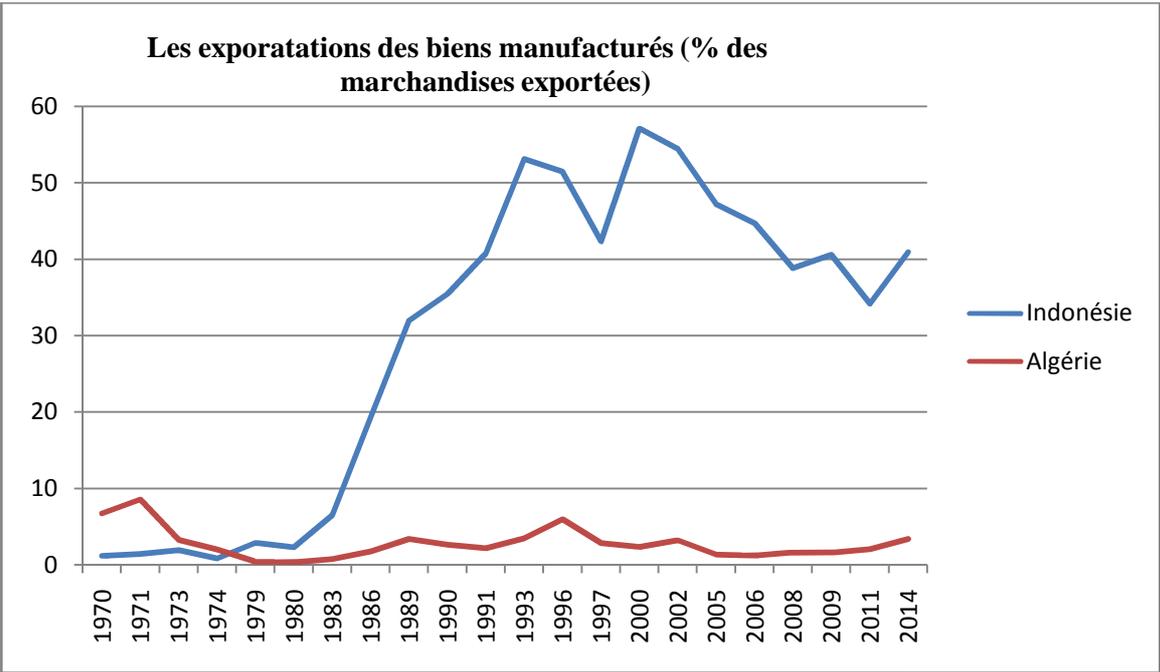
Source://www.persse.fr

**Annexe n°5 : Les exportations hors hydrocarbures (% des exportations de biens manufacturés)**



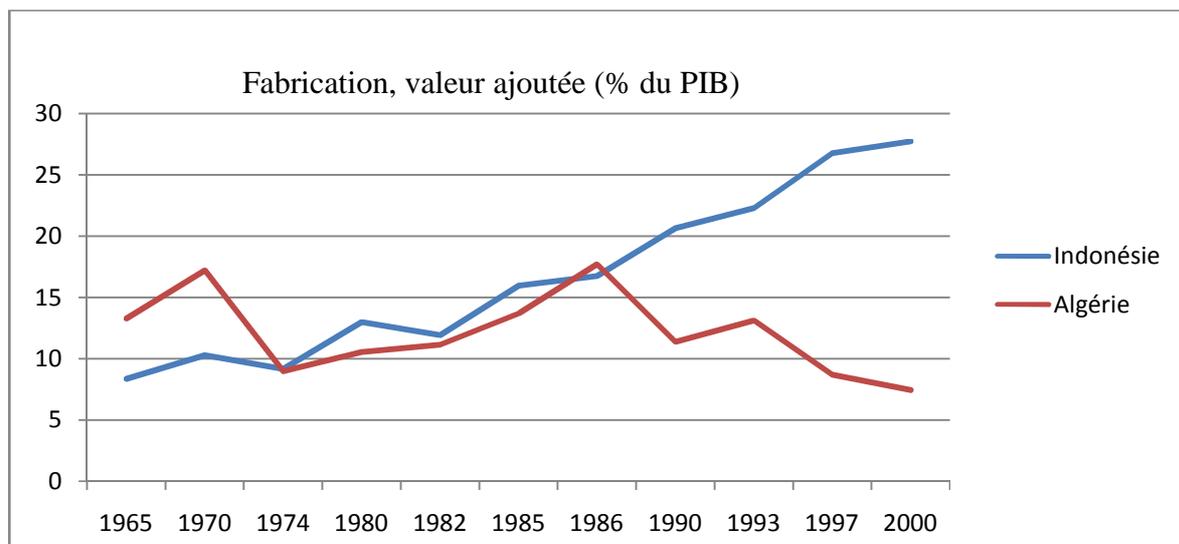
**Source :** établi par nous même a partir des données de la banque mondiale

**Annexe n°6 : Les exportations des biens manufacturés (% des marchandises exportées)**



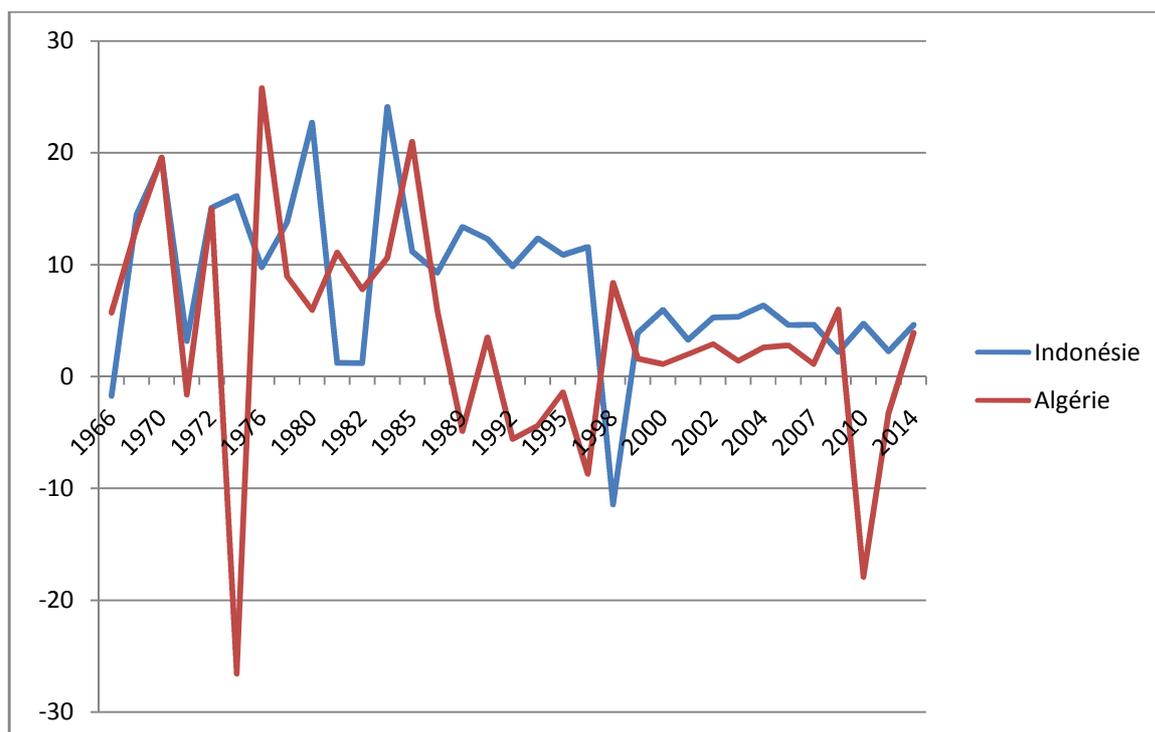
Source : établi par nous même à partir des donnée de CNUSED.

**Annexe n°7 : Fabrication, valeur ajoutée (% du PIB)**



**Source :** établi par nous même a partir des données de CNUCED.

**Annexe n°8 : Fabrication, valeur ajoutée (% de croissance annuelle)**



**Source :** établi par nous même a partir des données de CNUSED.

**Annexe n°9 : IDE dans des secteurs spécifiques - Liste d'investissement négatif**

Titre de secteur	Rubrique Sous-secteur	Règlement de PDI
<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• plantation de Semis et des cultures (superficie de plus de 25 Ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 49%</li> <li>• Nécessite une recommandation du ministre de l'Agriculture</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semis plantations et cultures (zone inférieure ou égale à 25 Ha) ; Cochon (inférieur ou égal à 125 porcs), et libre parcours d'élevage de volaille et de l'agriculture ; produit Plantation En traitement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservé aux petites et moyennes entreprises et les coopératives</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élevage porcin et l'agriculture pour la quantité de plus de 125</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisé dans certain endroit et ne doit pas contredire à la réglementation locale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation de génétique dans le produit de l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 49% la participation étrangère</li> <li>• Requier une recommandation du ministre de l'Agriculture</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation d'affaires (avec et sans unité de traitement ou d'une usine) y compris des semis, et la transformation des produits d'affaires (zone égale ou supérieure à 25 ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% la participation étrangère maximale</li> <li>• Requier une recommandation du ministre de l'Agriculture</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horticulture (y compris la culture, l'industrie, la recherche et le développement, le tourisme agro, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% du capital maximum étrangère. C'est conforme à la loi qui exige l'horticulture cession par Novembre 2014</li> </ul>
<b>Foret</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-reptile sauvage capture de la vie et de multiplication ; plantation forestière entreprise (sucre, palme, noix de pécan, etc.) ; bambou, et le traitement du rotin industrie primaire ; industrie de transformation des produits de choix des forêts ; Mangrove semi-produits finis et scierie - moins de 2000 m3 / an ; Résine, abeille, latex, soie naturelle, et culture alternative usine d'affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservé aux petites et moyennes entreprises et les coopératives</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entreprise de chasse, soulevant des plantes sauvages, l'élevage des coraux / cultiver</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tourisme de nature et l'écotourisme entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 51% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capture / prélèvement et la distribution de reptiles et de corail / décoratif corail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier la recommandation du ministre de foret</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de l'utilisation de la technologie sur la faune et la flore la génétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier une déclaration sur le partenariat avec établissement accrédité / institution nationale domaine de la recherche et le développement nommé par le Ministre des Forêts</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• industrie de transformation du bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger la recommandation sur les matières premières durable approvisionnement en matériel du ministre des Forêts et de conformité avec le président Degré No.6 / 2007.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'utilisation du bois et de semences, exportation de plantes forestières ; environnement nautique de l'utilisation des affaires zone forestière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert capital intérieur 100%</li> </ul>
<b>Affaires maritimes et Pêches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pêche avec un navire de 100 TJB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvert pour la participation étrangère</li> <li>• Sous réserve de licences / permis spéciaux de la Ministre des affaires maritimes et de la pêche</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entreprise de pêche avec un bateau de pêche au-dessus de 30GT et les zones de capture de plus de 12 milles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert capital intérieur 100%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entreprise de transformation de la pêche à petite échelle ; Les pêches de capture avec un navire de pêche de 30GT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservé aux petites et moyennes entreprises et coopératives</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marine, eau saumâtre et d'eau douce et l'élevage couvoir ; la transformation de la pêche, la commercialisation et la distribution, produits de la pêche de gros, commerce d'exportation de produits de la pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert un partenariat avec la petite entreprise</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone économique exclusive indonésienne ("ZEEI") pêche à l'aide 100GT navire ou au-dessus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite une licence spéciale</li> <li>• Conformité avec le Ministre des affaires maritimes et des Pêches</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Levée des objets de valeur à partir d'un navire coulé cargaison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La conformité avec le décret présidentiel n 19 de 2007 concernant Comité national</li> </ul>
<b>L'énergie et des minéraux Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• services de forage de gaz à terre ; Pétrole et production de gaz en amont ; Installation du pipeline terrestre ; Installation de stockage de pétrole et de gaz à terre ; biens et Services d'exploitation et d'entretien ; contrôle technique, prestations de service ; Services pétroliers et gaziers conception et d'ingénierie ; La construction de l'installation de service public d'électricité ; inspection et test d'installation électrique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert capital intérieur 100%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centrale électrique de plus de 10MW, transmission de puissance, et distribution d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% pour la participation étrangère avec un Arrangement pendant la période de concession, sinon 95% du capital étranger est maximale appliqué.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services de forage pétrolier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 90% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation et entretien des installations de géothermie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 90% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pétrole et gaz et des services d'enquête géologie et géophysique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fabricant de granulés de biomasse pour l'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% la participation étrangère avec un Indonésien la coopération de partenariat</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services pétroliers et de construction de gaz : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Plate-forme</li> <li>b. réservoirs sphériques</li> <li>c. Installation Conduit sur mer</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum 75% la participation étrangère</li> <li>Maximum 49% la participation étrangère</li> <li>Maximum 49% la participation étrangère</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services d'enquête géothermique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de forage de géothermie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% du capital maximum étrangères</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de l'installation du générateur électrique ; Électricité service de consultation ; Exploitation et entretien de l'électricité Installation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% la participation étrangère maximale</li> </ul>
<b>Produits industriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• poissons ; Aliments transformés ; Racine épluchage et le nettoyage ; Main coloration du fil de travail ; le durcissement du caoutchouc ; Artisanat ; outil manuel / semi-mécanique main et la main outil pour l'agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservé aux petites et moyennes entreprises et coopératives</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>transformation des aliments (coprah, la sauce de soja, la tempe, et les fruits Industrie) ; processus de poudre de lait et le lait condensé industrie ; la transformation des produits forestiers (rotin le traitement et le rotin) ; industrie du bois de mangrove ; industrie pétrolière essentielle ; Le tabac L'échange et le traitement ; Matériaux de construction et de rechange les pièces ; machines de technologie moyenne, les outils, l'équipement l'industrie et le tourisme maritime ; l'industrie des bijoux en argent ; Métal artisanat main et produits de recyclage non métalliques</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier un partenariat avec la petite entreprise</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Entretien de la voiture et de l'industrie de la réparation</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie de la cigarette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• requis pour obtenir la recommandation du Ministre de l'industrie</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'industrie de la pâte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'obtenir des matières premières de l'industrie Plante forestière ou de copeaux de bois importé si les fournitures à partir de sources nationales sont insuffisantes</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'industrie de l'impression sur papier précieux ; industrie de l'encre essentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert une licence d'exploitation de l'Agence de coordination de fausse monnaie Sous la National Intelligence Agency et une recommandation du ministère de l'industrie</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• industrie du caoutchouc Crumb</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert capital intérieur 100%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• industrie de la fusion Plomb</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert une recommandation du ministre d'État pour le ministre de l'Environnement et de l'industrie en particulier pour l'industrie d'utiliser des batteries de voitures d'occasion comme matière première</li> </ul>
	Industrie sucrière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• participation de capitaux étrangers maximum de 95% ; Obligation d'établir un sucre D'appartenance personnellement plantation de canne</li> </ul>
<b>Défense et Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• industrie des explosifs (matières premières et tous les composants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> <li>• Requiert une recommandation du ministre de la défense</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'armes, de munitions, d'engins explosifs, et matériel de guerre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requiert capital intérieur 100%</li> <li>• Requiert recommandation du ministre de la défense</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil de sécurité et la fourniture de gardes de sécurité ; argent et le transport de marchandises de valeur des services d'escorte ; la sécurité la mise en œuvre de l'équipement, des services d'éducation et de formation ; services de fournisseur d'animaux ; dispositifs du système de sécurité et l'éducation et la formation de la sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> <li>• Nécessite une licence d'exploitation de la République du département de police Indonésie</li> </ul>
<b>Travaux publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la construction sous et / égale à IDR 1 milliard valeur du contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservé aux petites et moyennes entreprises et coopératives</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau potable et d'affaires de la route à péage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 95% la participation étrangère</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de la construction ci-dessus IDR 1 milliard valeur du contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 67% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• service de consultant en construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 55% la participation étrangère</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le traitement et l'élimination des déchets non dangereux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% la participation étrangère maximale</li> </ul>
<b>Commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vente directe par le réseau de marketing développé par associé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerce de détail de motocyclettes, pièces de rechange, non minimarchés, non département magasin, textiles, jeux et jouets, articles cosmétiques, chaussures, l'électronique, les achats en ligne ou hors ligne de vente au détail, la nourriture &amp; boissons; base Grand commerce et la propriété / courtier immobilier sur les frais ou d'un contrat; Machines et matériel de location pour la terre le transport, l'agriculture, la construction, et le bureau; Bâtiment service de nettoyage, et d'autres (tels que salon, salon de coiffure, couture, photocopie, etc.); Enquête et d'autres activités services liés à l'enquête; Alternative trading</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier capital intérieur 100%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sondages d'opinion et études de marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 51% du capital maximum pour les investisseurs étrangers des pays de l'ASEAN</li> <li>• Fermé pour les investisseurs des pays non-ASEAN</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreposage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 33% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le stockage à froid</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 33% du capital maximum étranger pour Sumatra, Java et Bali</li> <li>• 67% du capital maximum étrangère</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Futures courtiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand commerce de boissons alcoolisées (importateur, distributeur et sous-répartiteur), entreprise de détail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit avoir le certificat de licence d'entreprise (SIUP), Affaires Licence Certificat d'alcool d'affaires, ont un réseau de distribution et un spécial endroit</li> </ul>
<b>Tourisme et économique Créatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Famille d'accueil ; services d'agent de tournée et de guidage ; Art studio et Galerie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservé aux petites et moyennes entreprises et coopératives</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• installation de promotion du film (annonces, affiches, images fixes, photos, diapositives, négatifs, bannières, dépliants, affiches, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 51% du capital maximum pour les investisseurs étrangers des pays de l'ASEAN</li> <li>• Fermé pour les investisseurs des pays non-ASEAN</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la prise de Studio, laboratoire de traitement de film, le doublage de films installation, et le film d'impression et / ou duplication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribution de films ; théâtres Affichage / vidéo ; la prise du film, l'édition et l'installation de sous-titrage ; Le cinéma, la distribution ; Enregistrement studio (cassette, VCD, DVD, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier capital intérieur 100%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée privé ; Patrimoine culturel gestion privée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 51% la participation étrangère maximale et respect des réglementations locales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Galerie d'art et le renforcement de la performance artistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 67% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence de voyage ; Bar et café ; Loisirs et de divertissement affaires (sports et terrain de golf)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> <li>• 51% du capital maximum étrangère avec un Indonésien partenariat d'affaires à petite échelle</li> <li>• Conformité aux réglementations locales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres services d'hébergement (motel)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% de participation étrangère maximale</li> <li>• 51% du capital maximum étrangère avec un Indonésien partenariat d'affaires à petite échelle</li> <li>• 70% du capital maximum étranger pour l'ASEAN investisseurs, dans certaines régions de l'Indonésie (situé en Java et Bali)</li> <li>• Conformité aux réglementations locales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours de Golf</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la participation étrangère à 100% pour les investisseurs de pays de l'ASEAN, en dehors de Java et Bali</li> <li>• 70% du capital maximum étranger pour l'ASEAN investisseurs, en Java et Bali</li> <li>• 49% du capital maximum pour</li> </ul>

		<p>les investisseurs étrangers des pays non-ASEAN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 51% du capital maximum pour les investisseurs étrangers des non-pays de l'ASEAN avec le partenariat avec petites et moyennes entreprises et Les coopératives</li> <li>• Conformité aux réglementations locales</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurant, Catering, Hôtel, SPA, Convention, exposition et service de visites d'encouragement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 51% et le respect des règlements locaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Natural tourism out of conservation areas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tourisme naturel sur les zones de conservation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dextérité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 67% la participation étrangère et respect des réglementations locales</li> </ul>
<b>Transport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport maritime international (hors sabotage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 60% de l'actionnariat maximale pour les investisseurs étrangers des pays de l'ASEAN</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport (conteneur, des marchandises générales, les cargaisons dangereuses, cargaison spéciale, équipement lourd, une cargaison liquide et gaz, usine &amp; cargaison animale); transport maritime intérieur et à l'étranger; Traversier; River et le transport par bateau du lac &lt;30 GT; Port installation (déchets de stockage); service de sauvetage et / ou sous-marine travail; Les services aéroportuaires, le transport aérien service de soutien (Manutention au sol, des marchandises et la location d'aéronefs); Terminal soutien aux entreprises; transport multimode; transport aérien; l'agent général de vente de la société de transport aérien étrangères; service de fret Avion; service arrangement de transport; autres services connexes aéroport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchargement / chargement des marchandises (service de manutention de fret maritime)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> <li>• 60% du capital maximum pour les investisseurs étrangers des pays de l'ASEAN</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• port de passage et de la fourniture de la rivière et le lac et le port Entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de coopérer avec une entreprise nommée par le gouvernement</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le transport de passagers et le transport traditionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier capital intérieur 100%</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• le transport aérien commercial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 49% la participation étrangère. National participation doit détenir la majorité</li> <li>• Nécessite une licence spéciale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les installations portuaires (jetée, bâtiment, la cargaison, le terminal de manutention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 95% la participation étrangère avec un arrangement, sinon maximum de 49% d'étrangers participation est appliquée</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement du contrôle périodique des véhicules ; Terminal construction (transport terrestre de passagers et de marchandises générales terminal), mais pas la gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> <li>• Nécessite une recommandation du ministre de Transport</li> </ul>
<b>Communication et Informatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de radiodiffusion sur la base ; Télécommunications et borne Internet ; Accueil et câble de construction d'installation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réservé aux micros, petites et moyennes entreprises et coopératives</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fournisseur de services à valeur ajoutée de téléphone (par exemple le contenu services, centre d'appel, une sonnerie, un fournisseur de services Internet, service de système de communication de données, connexion internet services, etc.) ; point d'accès au réseau ; Fermé fixe et opérateur de réseau de télécommunication mobile ; Internet service d'interconnexion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appareil de télécommunication test agence (test de laboratoire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réseau de télécommunication fixe ; Télécommunication fournisseur de réseau intégré avec télécommunication prestations de service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 65% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La radio publique et la télévision agence de radiodiffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier une licence spéciale (Monopole seulement pour Agence de radiodiffusion publique République Radio de Indonésie (RRI), République d'Indonésie Télévision (TVRI) et Local Public</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités tour de télécommunications d'affaires ; presse société, magazine, bulletin ; Privé et sur abonnement organisme de radiodiffusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier capital intérieur 100%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence de radiodiffusion privée (LPS) ; Agence de radiodiffusion abonnement (LPB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier capital intérieur 100% et seulement pour Outre les entreprises et le développement, au maximum 20% de participation étrangère</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fournisseur de messagerie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 49% la participation étrangère</li> <li>• fournisseur de messagerie doit se conformer aux règlements de la secteur postal</li> </ul>
<b>La finance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• financement non-location ; Le capital de risque</li> <li>• Maximum 85% la participation étrangère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La compagnie d'assurance (assurance générale, assurance-vie, réassurance, expert en assurance générale, agent d'assurance, courtier d'assurance, et le courtier de réassurance) ; conseil actuaire compagnie</li> <li>• 80% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds de pension</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier capital intérieur 100%</li> </ul>
<b>Banque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit BanquePersonnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite 100% habitant intérieur</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affaires étrangères et de la banque de change non-étrangère, la charia bancaire, et courtage sur le marché monétaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le respect de la loi n ° 7/1992 relative à laBanque, Droit NO. 23/1999 concernant la Banque Indonésienne, la loi n ° 21/2008 concernant laCharia bancaire, ainsi que leurs modifications et la régulation de la mise en œuvre</li> </ul>
<b>Main-d'œuvre et Transmigration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'activité de l'entreprise Agriculture et de la pêche dans le domaines transmigration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessite une licence de mise en œuvre de Transmigration du ministre de la Main-d'œuvre et de la Transmigration</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la main-d'œuvre indonésienne nationale placement, fournisseur et services de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• service de placement des travailleurs indonésiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier capital intérieur 100%</li> </ul>
<b>Éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• entreprise d'éducation non formelle (par exemple l'enseignement privé ; prestations de service)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'éducation formelle, y compris au début, de base et secondaire, et l'enseignement supérieur (à partir de l'école maternelle à degré / pas sanctionnée programme d'éducation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le respect de la loi No.20 / 2003 concernant Système national de l'éducation et de mise en œuvre règlements IDE dans des secteurs spécifiques - Liste d'investissement négatif (suite)</li> </ul>
<b>Soins de santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie pharmaceutique, à savoir la fabrication de drogues premières les matériaux et la fabrication de médicaments finis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 85% la participation étrangère maximale</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion de l'hôpital et les services d'assistance sanitaire (santé 'aide et l'évacuation des patients dans des situations d'urgence)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 67% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tests d'étalonnage, la santé et la location de matériel médical, services d'entretien et de réparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 49% la participation étrangère maximale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les services de santé (location de matériel médical)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 49% la participation étrangère (peut-être mené partout l'Indonésie)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de traitement spécialisés en soins infirmiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70% du capital maximum pour les investisseurs étrangers des pays de l'ASEAN, dans toutes les capitales partie orientale de l'Indonésie, sauf Makassar et Manado</li> <li>• 51% du capital maximum pour les investisseurs étrangers des pays de l'ASEAN, à Makassar et Manado</li> <li>• 49% du capital maximum pour les investisseurs étrangers des pays non-ASEAN</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• producteur de médicaments pharmaceutiques et grossiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier une licence spéciale du ministre de santé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• industrie de l'entreprise productrice et de la médecine traditionnelle; Pharmaceutique, y compris les matières premières, grossiste, et drogue magasin / pharmacie; les fournisseurs de soins de santé (hôpital, santé entre de recherche); maternité privée; Clinique générale services médicaux; Hôpital général; Service de santé de base Établissement; travailleur de la santé de la pratique individuelle; Soutenir la santé Service (service d'ambulance, le service de lutte contre les ravageurs / fumigation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Requier capital intérieur 100%</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les services dentaires spécialisés cliniques ; clinique spécialisée services médicaux ; Les services hospitaliers (spécialiste / surspécialité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 67% la participation étrangère maximale</li> <li>• 70% du capital maximum pour les investisseurs étrangers des pays de l'ASEAN, dans toutes les capitales partie orientale de l'Indonésie, à l'exception de Makassar et Manado</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services hospitaliers (clinique de réadaptation mentale) ; Justificatif services de santé (laboratoire de la clinique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum 67% la participation étrangère (peut-être mené par toute l'Indonésie)</li> </ul>

# Table des matières

## TABLE DES MATIERES

### Chapitre I : cadre conceptuel de la diversification et présentations de l'expérience de l'Indonésie

#### Section 1 : Notions de base sur la diversification.....4

1.1. Définition de la diversification.....4

1.2. Typologie de la diversification.....4

1.2.1. Diversification verticale .....5

1.2.2. Diversification horizontale .....5

1.2.3. Diversification conglomerale (latérale).....5

1.2.4. Diversification totale (concentrique).....6

1.2.5. Diversification géographique.....6

1.3. Les indice de diversification.....6

1.3.1. Le ratio de concentration.....6

1.3.2. L'indice de Hirfindhel.....7

1.3.3. L'indice d'entropie de Theil.....8

1.3.4. L'indice de concentration de Gini.....9

#### Section2 : Les politiques publiques vise la diversification des exportations de l'Indonésie, et ses statistiques.....10

2.1. Les politiques publiques visant la diversification des exportations de l'Indonésie.....10

2.1.1. Les décisions visant l'autosuffisance d'avant 1990.....10

2.1.2 Les mesures de déréglementation des années 1990.....13

2.1.2.1 Programme de déréglementation de mai 1995 .....13

2.1.2.2 Mesures de déréglementation adoptées en 1996.....14

2.1.2.3. Programmes de déréglementation de 1997.....	15
2.1.2.4. La Politique économique appliquée en 1998 .....	15
2.1.3. Les dispositifs des années 2000 jusqu' à nos jours.....	16
2.2. Les statistiques des exportations hors hydrocarbures en Indonésie.....	18
2.2.1. Evolution des exportations hors hydrocarbures en Indonésie.....	18
2.2.2. La part des exportations hors hydrocarbures en Indonésie dans la période 1963-2015.	19
2.2.3. Les exportations indonésiennes par les régions économiques en 2014.....	21
2.2.4. Les exportations hors hydrocarbures en Indonésie par secteur durant l'année 2015....	22
2.2. 4.1. Les produits agricoles.....	23
2.2.4.2. Les produits industriels.....	24
2.2.5. Les exportations hors hydrocarbures indonésiennes par produits durant la période 2010 à 2016.....	Janvier 24

## **Chapitre II : Dispositifs d'aides et de soutien des exportations hors hydrocarbures en Algérie.....27**

### **Introduction**

#### **Section 1 : Les dispositifs d'aides et de facilitations des exportations hors hydrocarbures en Algérie.....27**

1.1. Les organismes des promotions des exportations hors hydrocarbures.....	27
1.1.1. Agence Nationale de Promotion de Commerce Extérieur (ALGEX).....	27
1.1.2. Compagnie Algérienne d'Assurance de Garantie des Exportations(CAGEX).....	29
1.1.3. Le Fond Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE).....	39
1.1.4. La Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie(CACI).....	30
1.1.5. La Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX).....	31
1.1.6. Le couloir vert .....	31

1.2. Avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures.....	31
1.2.1. Les avantages fiscaux.....	31
1.2.1.1. Exonération en matière d'impôts directs.....	32
1.2.1.2. Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires.....	32
1.2.2. Contrôle des changes.....	33
1.2.3. Régimes douaniers suspensifs à l'exportation.....	33
1.2.3.1. L'entrepôt des douanes.....	33
1.2.3.2. Admission temporaire.....	34
1.2.3.3. Réapprovisionnement en franchise.....	34
1.2.3.4. Exportation temporaire .....	34
<b>Section 02 : Structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie et les accords régionaux.....</b>	<b>35</b>
2.1. La structure des exportations hors hydrocarbures en Algérie .....	35
2.1.1. Tendances générales des exportations algériennes.....	35
2.1.1.1. Evolution des exportations algériennes durant la période (1975-2015).....	35
2.1.1.2. La part des exportations hors hydrocarbures dans l'exportation globale de l'Algérie.....	37
2.1.1.3. Evolution des exportations hors hydrocarbures en Algérie par groupe d'utilisation.....	38
2.1.1.4. Les exportations algériennes par régions économiques.....	39
2.1.1.5. Les principaux clients de l'Algérie.....	40
2.2. Les principaux accords de l'Algérie dans le cadre de création de zones de libre échange.....	41
2.2.1. L'accord d'Association avec l'Union Européenne.....	41
2.2.2. Les échanges de l'Algérie avec la Grande Zone de Libre Echange (GZALE).....	43

2.2.2.1. Produits industriels.....	44
2.2.2.2. Produits agricoles et agro-alimentaires.....	45
2.2.2.3. Produits de la pêche.....	45
2.2.3. L'Accords avec l'Union Maghrébins Arabes (UMA) .....	45
Conclusion.....	46
<b>Chapitre III : Politique de diversification : Etude comparative entre l'Algérie et l'Indonésie.....</b>	
<b>Section1 : Etude de la politique agricole et les principaux indicateurs de développement de l'agriculture.....</b>	<b>47</b>
1.1Un aperçu sur les politiques agricoles en Algérie .....	47
1.2 La politique agricole en Indonésie.....	48
1.3 Les principaux indicateurs de développement de l'agriculture.....	51
1.3.1. Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB).....	52
1. 3.2. Superficie.....	53
1.3.3. Terres agricoles (% du territoire).....	53
1.3.4. La population rurale .....	54
<b>Section 2 : Etude la politique industrielle et les principaux indicateurs de développement du secteur manufacturier.....</b>	<b>58</b>
2.1. Les politiques visant le développement du secteur manufacturé.....	59
2.2. Les principaux indicateurs de développement de manufacturier.....	61
2.2.1. Les exportations des biens manufacturiers (% des marchandises exportées).....	61
2.2.2. La valeur ajoutée en pourcentage de PIB.....	62
2.2.3. La valeur ajoutée en pourcentage de la croissance annuelle.....	62
<b>Section 3 : L'investissement direct étranger .....</b>	<b>63</b>
3.1. Les principaux indicateurs .....	64
3.1.1 L'Entrée des IDE.....	64
3.1.2. Principaux secteurs d'IDE en Indonésie .....	64

3.1.2.1. Secteurs où les opportunités d'investissement sont moindres .....	66
3.2. Mesures gouvernementales pour motiver ou restreindre l'IDE .....	68

**Conclusion**

## **Résumé**

En vue de réussir sa politique de diversification, le gouvernement indonésien a mis en place des mesures d'encouragement bien conçues assistées par les organisation mondiale (FAO ; l'OMC ; FMI) ; qui visent des objectifs quantifiés et bien précis.

Dans une optique de comparaison des résultats et des mesures prise par le gouvernement Algérien et Indonésien dans les principaux secteurs économiques à savoir l'agriculture, manufacturé et les IDE. Nous pouvons dire que les mesures prises par le gouvernement Algérien manquent d'efficacité et de clarté des objectifs, ainsi l'Etat devrait s'inspirer de l'expérience Indonésienne en termes de politique agricole et industrielle.

**Mots clés :** diversification, agriculture, manufacturé, exportation, IDE.

## **Abstract**

In order to succeed in its diversification policy, the Indonesian government has implemented measures of well-designed incentive assisted by the World Organization (FAO, WTO, IMF); aims and objectives quantifies specific.

With a view to comparing the results and the measures taken by the Algerian government and Indonesian in key economic sectors: agriculture, manufactured and FDI. the measures taken by the Algerian government is actually ineffective, and the state's interest to draw on the Indonesian experience in terms of appropriate policy.

**Keywords :** diversification, agriculture, manufacture, export, FDI.